



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE

**1683<sup>e</sup>** SÉANCE: 12 DECEMBRE 1972

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1683) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10842) . . . . .	1
Déclarations à l'occasion du départ des membres sortants . . . . .	25

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 12 décembre 1972, à 15 heures.

*Président* : M. Samar SEN (Inde).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Argentine, Belgique, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques et Yougoslavie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1683)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10842).

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/10842)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce ont demandé, dans des lettres adressées au Président du Conseil de sécurité, à être invités à participer sans droit de vote à la discussion du point figurant à notre ordre du jour. Conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique du Conseil, et si je n'entends pas d'objections, je me propose d'inviter ces représentants à prendre place à la table du Conseil afin de participer à notre discussion sans droit de vote.

*Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. O. Olcay (Turquie) et M. S. Stathatos (Grèce) prennent place à la table du Conseil.*

2. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Avant que cette séance ait été convoquée, j'ai procédé à des

consultations avec tous les membres du Conseil et avec les représentants des parties intéressées afin de préparer un projet de résolution qui pourrait être soumis au Conseil à l'heure actuelle. A l'issue de ces consultations, un projet de résolution a été distribué [S/10847] qui suit de très près la rédaction des résolutions antérieures du Conseil sur cette question. A la suite des consultations auxquelles j'ai procédé, il semble que les membres du Conseil trouveront ce projet acceptable en général. Aussi ai-je l'intention de le mettre aux voix dès maintenant, puis je donnerai la parole aux orateurs inscrits sur ma liste, conformément à la procédure suivie par le Conseil lors d'occasions analogues.

3. Je mets aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/10847.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour* : Argentine, Belgique, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Inde, Italie, Japon, Panama, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Somalie, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

*Votent contre* : néant.

*S'abstiennent* : Chine.

*Par 14 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution est adopté<sup>1</sup>.*

4. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entendre les déclarations des représentants qui désirent prendre la parole sur cette question après le vote.

5. Je donne la parole au représentant de Chypre.

6. **M. ROSSIDES** (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais, dès le début, vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je tiens à vous rendre hommage en tant que représentant d'un grand pays asiatique de la plus haute tradition spirituelle qui, dans toute son histoire, a joué un rôle important et courageux dans l'évolution de la civilisation et de la culture mondiales et qui, de nos jours, a montré sa capacité à édifier un Etat dans les circonstances les plus difficiles et à suivre une politique de non-alignement et de soutien constructif pour les Nations Unies.

<sup>1</sup> Voir résolution 324 (1972).

7. Le Conseil de sécurité se réunit à un moment où les négociations intercommunautaires prolongées qui se tiennent à Chypre montrent des signes de progrès. Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général [S/10842], document complet et équilibré qui reflète la situation dans l'île.

8. La participation active du représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, aux négociations a beaucoup aidé à surmonter les difficultés et a été d'un apport très utile et constructif. De même, la présence, en qualité de conseillers, des deux experts en matière constitutionnelle de la Grèce et de la Turquie, M. Dekleris et M. Aldikaçti, a été des plus précieuses dans le développement des négociations.

9. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines et, bien qu'ils soient limités, comme le rapport le souligne, ils ont néanmoins créé un esprit plus encourageant et plus positif, de sorte que les difficultés qui subsistent peuvent être abordées dans un esprit d'entente et de ferme volonté de les résoudre.

10. On espère que, par la compréhension mutuelle et l'esprit de compromis nécessaire, il sera possible de parvenir à un accord sur une structure constitutionnelle juste et pratique conformément aux normes constitutionnelles acceptées, accord qui pourrait mener à la constitution d'un Etat viable sur la base de l'indépendance, de la souveraineté et de l'unité de Chypre. La solution permanente du problème pourrait ainsi être réalisée conformément aux principes de la Charte et des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. On espère donc que toutes dispositions tendant à créer de nettes distinctions ou divisions entre notre population d'une façon qui pourrait engendrer la dislocation de l'Etat seront soigneusement évitées.

11. Quelles que soient les limitations dans l'évolution actuelle des négociations concernant Chypre, il est significatif que, comme l'indique le rapport, l'impasse qui a paralysé les négociations depuis juin dernier ait été surmontée et que les deux parties aient montré un réel désir de régler leurs différends par des négociations pacifiques.

12. Mon gouvernement fera tout son possible pour promouvoir et intensifier l'esprit de compréhension mutuelle et de coopération réelle pouvant mener à la conclusion heureuse des négociations. Tous les efforts devraient être déployés maintenant en vue de créer ce climat positif dans l'île afin d'augmenter les chances de succès des négociations intercommunautaires. Dans ses observations, le Secrétaire général montre sa très sincère préoccupation à cet égard en demandant le relâchement de l'affrontement militaire et le retour à la normale.

13. La situation dans l'île, telle qu'elle ressort du rapport, est généralement calme. Les incidents ayant donné lieu à des coups de feu ont été ramenés au plus bas niveau jamais atteint — six au lieu des 22 enregistrés au cours de la même période l'année précédente — et aucun de ces incidents n'a

eu des conséquences. Cependant, on parle dans le rapport de situations dangereuses exigeant d'être suivies de près par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre — il en est fait mention au paragraphe 26 — en raison d'activités ou d'incidents tendant à modifier le *statu quo* militaire et risquant de créer une tension qui aurait des répercussions défavorables sur les entretiens entre les deux communautés, qui ont repris. Dans le rapport, on attribue cette situation à un affrontement armé qui se prolonge depuis longtemps. Dans ses observations, le Secrétaire général souligne la nécessité d'une action en vue de mettre fin à l'affrontement, au moins en diminuant l'actuelle proximité des troupes. On note, au paragraphe 76, dans les observations du Secrétaire général, que, "à plusieurs reprises, le Gouvernement a affirmé publiquement qu'il était prêt à appliquer la politique de relâchement général réciproque de l'affrontement". Malheureusement, ce relâchement de l'affrontement ne s'est pas encore traduit dans les faits en raison de l'absence d'une réponse dans le même sens de la part de l'autre partie. En attendant, la Force, en vue d'empêcher toute violation du *statu quo* militaire et la tension qui résulterait d'une telle confrontation, offre son avis objectif aux deux parties afin d'écarter les dangers et de résoudre les problèmes qui se présentent. Au paragraphe 27, on cite des cas — par exemple, les problèmes qui se sont posés au sujet de Selemani, de l'avenue Shakespeare, d'Ayios Andronikos et d'autres — qui étaient ces craintes du Secrétaire général.

14. Si la nécessité de suivre l'avis de la Force est soulignée dans le rapport et si l'on signale que le Gouvernement, à la différence des dirigeants chypriotes turcs, s'est montré disposé à suivre cet avis, ce qui est réellement mis en évidence dans le rapport et dans les observations c'est le relâchement de l'affrontement; on se concentre sur cela, compte tenu particulièrement des répercussions sur le climat des entretiens, car cet affrontement armé continu entre des forces pratiquement face à face semble à l'heure actuelle non seulement inutile mais aussi dangereux, notamment à l'étape actuelle des négociations. En dehors des véritables dangers dus à des incidents et à des activités résultant d'un tel affrontement, comme on le souligne dans le rapport, l'existence même de cet affrontement armé constitue inévitablement un facteur psychologique de méfiance et d'hostilité. En tant que tel, il nuit au progrès des entretiens, qui ont besoin d'un climat de compréhension mutuelle et de confiance.

15. En outre, parallèlement au relâchement de l'affrontement, le rapport insiste également sur la nécessité de progresser vers la normalisation des relations entre les communautés. La liberté de communication, de contact et de conciliation est un élément vital pour qu'existent une meilleure compréhension et la confiance, dont l'influence positive sur le progrès des entretiens est indubitable. C'est peut-être là l'une des principales raisons pour lesquelles le Secrétaire général demande la fin de l'affrontement et la normalisation, notamment au stade actuel des entretiens. A cet égard, on peut rappeler en toute modestie que le Gouvernement a, dans le passé, tenu pleinement compte d'appels antérieurs lancés aux deux parties par le Secrétaire

général en vue de cette normalisation et en faveur de la liberté de déplacement; il a pris l'initiative d'un retrait unilatéral de tous les postes et points de contrôle militaires, permettant ainsi à tous les Chypriotes turcs de circuler librement dans toutes les zones soumises à son contrôle dans l'île tout entière. La population chypriote turque a accueilli très favorablement ce geste et l'a apprécié, comme cela a été mentionné dans le rapport pertinent du Secrétaire général [S/8446, du 9 mars 1968].

16. On espère que le climat actuel sera propice à une réponse positive à l'appel du Secrétaire général en vue d'un relâchement de l'affrontement et d'un retour à la normale. Cette évolution est facilitée par le fait que la majorité de la population grecque et turque désire sincèrement qu'il y ait conciliation et reprise normale des relations et y est toute disposée. Cela a été amplement démontré en diverses occasions et mentionné à maintes reprises dans les rapports du Secrétaire général, où l'on a pu lire que "tant les Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs souhaitent de plus en plus impatientement un retour à une situation normale et une solution du problème de Chypre" [voir S/7191, du 10 mars 1966, par. 148]. Et l'on parle, dans un autre rapport, des "aspirations de l'ensemble des habitants de Chypre qui souhaitent impatientement le rétablissement intégral d'une situation normale" [voir S/7350, du 10 juin 1966, par. 178]. Dans le présent rapport, on note que "la grande majorité des habitants des deux communautés chypriotes aspirent à la paix et souhaitent que les entretiens entre les communautés aboutissent à des résultats positifs" [voir S/10842, par. 80].

17. Par conséquent, nous avons l'élément essentiel d'une normalisation et de la solution du problème : la volonté de la population de se réconcilier, de voir les relations revenir à la normale et les problèmes trouver une solution. Dans l'état actuel des choses, toute mesure vers un relâchement de l'affrontement et une normalisation de la part des deux parties en réponse à l'appel du Secrétaire général représenterait une contribution constructive au succès des actuels entretiens entre les communautés, entretiens qui ont donné naissance à tant d'espoirs.

18. Nous espérons que l'on comprendra que ce qui unit les communautés grecque et turque de Chypre pour ce qui est de leurs intérêts communs et de leur destin de concitoyens dépasse de beaucoup ce qui semble les diviser. Ce qui les unit est une réalité permanente; ce qui les divise n'est qu'artifice passager. Nous espérons que cette compréhension s'étendra à tous les peuples du monde eu égard à la destinée commune de l'homme en notre ère hautement technique.

19. Avant de conclure, je voudrais dire la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général pour la façon dont il s'est occupé du problème de Chypre et pour ses efforts incessants en vue d'une solution durable et juste. Je voudrais dire également combien nous apprécions la contribution positive de son représentant spécial à Chypre, M. Osorio-Tafall, au progrès des entretiens, son expérience, sa sagesse et sa diplomatie. Nous tenons aussi à remercier

chaleureusement les collaborateurs du Secrétaire général qui travaillent au Secrétariat, et tout particulièrement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, pour ses services inestimables et ses efforts incessants en ce qui concerne la question de Chypre. Je tiens également à exprimer au commandant de la Force, le général de division Prem Chand, notre reconnaissance pour la tâche très utile dont il s'acquitte dans l'île en étroite collaboration avec mon gouvernement. On a déjà dit que la Force des Nations Unies à Chypre est peut-être la plus grande réussite parmi les opérations de maintien de la paix entreprises par les Nations Unies, et cela est dû aux hommes qui se trouvent à Chypre et à leur commandement. Nous sommes reconnaissants aux pays dont la contribution sous forme de personnel militaire et sous forme d'aide financière a permis l'opération de maintien de la paix menée par les Nations Unies à Chypre.

20. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Chypre des aimables paroles qu'il a eues pour mon pays et pour moi-même.

21. Je donne la parole au représentant de la Turquie.

22. **M. OLCAY** (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité sous la présidence d'un éminent représentant de l'Inde, pays où j'ai eu le privilège de représenter la Turquie. Vos qualités bien connues de diplomate talentueux rendent superflu tout compliment. Qu'il me suffise de dire que, pour ma délégation, votre présidence est un garant du succès des travaux du Conseil au cours de ce mois.

23. Permettez-moi de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu permettre à la délégation turque d'exposer une fois de plus ses vues sur la question dont le Conseil est saisi.

24. Certain que les opinions fondamentales de mon gouvernement sur la question de Chypre sont fort bien connues des membres du Conseil et encouragé par le climat actuel des entretiens entre communautés qui ont repris sous une forme nouvelle, j'essaierai d'être bref et de me borner autant que possible au rapport du Secrétaire général, qui, comme toujours, fournit la base des discussions du Conseil sur l'opération des Nations Unies à Chypre.

25. Plusieurs parties du rapport, notamment le texte qui traite de la reprise des entretiens entre communautés et qui mentionne le calme régnant dans l'île, justifieraient quelque optimisme dans les délibérations du Conseil aujourd'hui. Est-il besoin de dire que je suis le dernier à vouloir jeter une ombre sur ce tableau riant ? Toutefois, je ne puis m'empêcher d'attirer votre attention sur le chapitre III, dont la première phrase se lit comme suit : "Depuis le dernier rapport, on a accompli peu de progrès vers le rétablissement d'une situation normale." [S/10842, par. 40.]

26. Je crois devoir relever cet aspect du rapport puisque, comme j'ai eu l'occasion de le dire la dernière fois que le

Conseil a traité de la question, en juin dernier [1646ème et 1647ème séances], la communauté chypriote turque est celle qui souffre le plus, pour ne pas dire la seule qui ait à souffrir des conditions et problèmes qui sont mentionnés. Non seulement un représentant de la Turquie, mais aussi tout représentant, ne peut manquer de se sentir déprimé à noter qu'après une dizaine d'années la communauté turque continue de vivre dans des conditions quotidiennes d'extrême difficulté et de privations dans sa propre patrie. En fait, un simple coup d'œil aux premières phrases de chacun des paragraphes du chapitre III révèle clairement que la communauté turque continue de se voir refuser certains des éléments les plus fondamentaux tels que l'eau, l'électricité, le téléphone public, les services postaux, et même le droit de regagner les foyers et villages qu'elle a été forcée d'abandonner au moment des hostilités qui ont eu lieu dans l'île.

27. Nous croyons que toutes les difficultés qui se posent pour un retour à des conditions normales ne découlent pas nécessairement des questions fondamentales qui constituent le problème de Chypre.

28. Le paragraphe 74 du rapport dit également que l'on n'a pas enregistré de progrès notables en ce qui concerne le problème de l'affrontement. L'ambassadeur Rossides a consacré une partie de son discours à cette question. Les membres du Conseil connaissent la toile de fond de la question de Chypre et les événements navrants qui ont abouti au fait que la communauté turque s'est vue privée, par la force, de ses droits acquis et de ses intérêts découlant de son appartenance à l'Etat et des droits qui figurent dans la Constitution. N'oubliant pas cette toile de fond et pensant à la situation actuelle dans l'île, il est difficile de concevoir un relâchement véritable de l'affrontement à Chypre avant que disparaissent les causes profondes et que s'établisse un climat de confiance mutuelle entre les deux communautés. Ainsi que le note le rapport au paragraphe 76, les dirigeants chypriotes turcs maintiennent que, dans la situation actuelle, un relâchement général de l'affrontement mettrait en danger la sécurité de la communauté et sa position fondamentale.

29. Pour passer aux observations du Secrétaire général à l'égard des entretiens entre communautés, nous sommes heureux de penser avec lui que la reprise de ces entretiens sous forme élargie s'est révélée une idée utile, qui a donné une vie nouvelle aux entretiens intercommunautaires. Comme s'en souviendront les membres du Conseil, ces entretiens élargis entre communautés, reposant sur l'égalité de statut des représentants des deux communautés, présentent un caractère d'exploration et se limitent à la situation interne de l'Etat indépendant de Chypre ainsi qu'aux questions constitutionnelles pertinentes. Cette conception commune de la part de tous les intéressés, qui sert de base aux entretiens actuels, est exprimée très clairement dans l'aide-mémoire du Secrétaire général du 18 mai 1972, qui est cité au paragraphe 62 de son précédent rapport [S/10664].

30. Dans ces conditions, nous ne saurions approuver ce qui est dit au paragraphe 71 du rapport actuel, en ce sens que les interlocuteurs, dans les entretiens renouvelés,

étudieront tous les éléments du problème de Chypre. Toutefois, nous espérons sincèrement que les conversations entre communautés, aboutissant au succès, permettront une formule d'entente sur les questions constitutionnelles, ce qui préparera le terrain à une solution définitive et permanente du problème de Chypre. C'est dans ce sincère espoir que la Turquie s'est rendue à la proposition du Secrétaire général tendant à la relance des entretiens sous leur forme nouvelle, que nous appuyons pleinement à l'heure actuelle.

31. Le Gouvernement turc s'est déclaré à maintes reprises en faveur du règlement pacifique des différends internationaux. Le Gouvernement turc est d'autant plus déterminé à aider à l'établissement d'une solution juste et permanente du problème de Chypre, qui garantisse pleinement les droits et intérêts légitimes des communautés turque et grecque ainsi que des autres parties intéressées, que la Turquie est l'une de ces parties et a des obligations morales et contractuelles envers les deux communautés de Chypre. Ainsi que je l'ai dit lors du dernier débat du Conseil de sécurité sur la question, nous espérons que Chypre deviendra, plutôt qu'une île de lutte intercommunale, un modèle de société à deux communautés où, comme on l'avait envisagé à l'origine, les deux nationalités seront maîtresses de leur partie, aucune ne dominant l'autre, mais vivant en tant qu'associées, égales dans l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de leur île.

32. Au cours des années écoulées, partant de l'expérience acquise ou des réalités actuelles de l'île, la question de Chypre est devenue un problème infiniment délicat dont les complexités se manifestent même dans les termes dont s'assortissent les explications des positions fondamentales des parties intéressées. Ce fait a été dûment reconnu par le Secrétaire général, et il l'a développé au paragraphe 79 de son précédent rapport [*Ibid.*], dans lequel il attirait l'attention sur l'existence de sérieuses réserves à l'égard de certains éléments de terminologie. Je me permettrai d'en citer le passage pertinent :

"Le Conseil se souviendra que dans son dernier rapport le Secrétaire général a déclaré, comme il l'avait indiqué auparavant, qu'à son avis le problème de Chypre devrait être réglé au moyen d'un accord durable, atteint par des voies pacifiques et fondé "sur un Etat indépendant, souverain et unitaire auquel les deux communautés participeraient de façon adéquate". Chacune des parties intéressées fait des réserves sur différents éléments de cette formule. L'exclusion de tel élément est tout aussi inacceptable pour l'une des parties que son inclusion l'est par l'autre. Par exemple, l'une des parties a contesté la mention des deux communautés qui est faite dans ce contexte. L'autre s'est vivement élevée contre l'emploi du terme "unitaire", arguant que son interprétation exacte n'avait pas donné lieu à un accord. Même le mot "indépendant" a éveillé des soupçons. Les difficultés que suscite la teneur de la phrase susmentionnée montrent combien il est ardu d'aboutir à un règlement durable du problème de Chypre."

33. Par ailleurs, l'accord fondamental sur la reprise des entretiens entre communautés, figurant au paragraphe 62

du même rapport à propos de l'aide-mémoire du Secrétaire général en date du 18 mai 1972, constitue un exemple de ce fait en omettant ce qu'on avait considéré comme une terminologie imprécise qu'aucune des parties n'aurait voulu approuver au début des entretiens. Il nous semble donc fort malencontreux qu'une sorte d'"ordonnance" concernant la base d'une solution future ait pu se glisser au paragraphe 80 du rapport actuel. Nous sommes fermement d'avis qu'une attitude plus prudente fondée sur le rapport précédent aurait été plus réaliste, plus conforme à la situation actuelle; elle eût certainement moins prêté à controverse et aurait été plus constructive en même temps qu'elle eût mieux répondu au rôle du Secrétariat en la matière.

34. Au paragraphe 81 du rapport actuel, le Secrétaire général recommande que le mandat de la Force soit prorogé pour une nouvelle période de six mois. Dans le climat actuel, qui est prometteur, mon gouvernement acceptera cette recommandation, qui a été adoptée par le Conseil il y a un moment. A cet égard, permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, M. Waldheim, à ses adjoints tant ici qu'à Chypre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, le représentant spécial, M. Osorio-Tafall, le commandant de la Force, le général Prem Chand, ainsi qu'à leurs collaborateurs et aux membres de la Force. Nous les remercions tous pour leur dévouement et leur travail constructif. Je tiens également à dire toute notre reconnaissance aux pays qui contribuent à la Force et aux membres du Conseil de sécurité qui ont permis que continuent les services de la Force.

35. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

36. Je donne la parole au représentant de la Grèce.

37. **M. STATHATOS** (Grèce) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et de vous exprimer nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, en vous adressant en même temps nos vœux les meilleurs.

38. J'aimerais ensuite vous remercier, ainsi que tous les autres membres du Conseil, d'avoir donné à ma délégation la possibilité de participer à la séance d'aujourd'hui et de formuler nos vues sur le rapport du Secrétaire général contenu dans le document S/10842.

39. Puis-je, d'abord, donner au Conseil l'assurance que, loin de considérer ses séances consacrées au renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre comme un fait routinier se reproduisant régulièrement au mois de juin et au mois de décembre, nous estimons qu'elles constituent l'expression concrète par le Conseil de l'exercice de sa responsabilité finale dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix effectuées par la Force des Nations Unies à Chypre ont

été une entreprise couronnée de succès de l'Organisation du fait que la Force a été en mesure d'empêcher la reprise des combats tout en essayant de son mieux de normaliser la situation, et si les résultats ont été limités à cet égard la faute ne lui en incombe nullement.

40. Il va sans dire que la mesure du succès de la mission de la Force dépend largement de la collaboration des deux communautés. C'est pourquoi nous appuyons le point de vue exprimé au paragraphe 26 du rapport, selon lequel il est souhaitable que les deux parties suivent les avis et jugements objectifs de la Force afin d'éviter toute répercussion néfaste à la reprise des négociations. La Grève est aussi désireuse que tout autre Etat représenté ici de voir ces opérations, auxquelles elle a déjà contribué pour près de 11 millions de dollars, couronnées de succès et rapidement conclues.

41. Nous partageons l'avis exprimé précédemment que les bérets bleus de la Force ne doivent pas être considérés comme un élément permanent du paysage chypriote. Nous ne pensons pas non plus que nous devons apprendre à vivre de façon permanente avec ce problème. C'est pourquoi nous avons toujours contribué de manière constructive et positive à la recherche d'une solution juste et durable au problème qui nous préoccupe tous.

42. Si on le compare aux rapports précédents, le présent rapport brosse un tableau moins sombre et autorise même un certain optimisme prudent à la suite de la reprise des conversations entre communautés sur la base de la nouvelle formule. La participation aux entretiens du représentant spécial du Secrétaire général, dans l'exercice de ses bons offices conformément à la résolution 244 (1967) du Conseil de sécurité, ainsi que celle de deux experts constitutionnels — l'un Grec et l'autre Turc — en qualité de conseillers ont été fort utiles. Cela est heureux pour nous, qui avons rapidement et sans réserve accepté la formule proposée.

43. Comme il ressort du rapport, qui fournit au Conseil une analyse juste et impartiale de la situation à Chypre, les difficultés existantes ont été abordées d'une manière sérieuse et raisonnable et les deux parties ont montré un désir sincère de régler leurs différends au moyen de négociations pacifiques. C'est là une évolution satisfaisante qui répond fort bien à la politique constante de la Grèce, dont la position sur cette question a été énoncée à maintes reprises dans les déclarations du Gouvernement grec, qui montrent bien notre désir de voir les deux parties à Chypre concilier leurs divergences et trouver ainsi le moyen de vivre dans la paix au sein d'un Etat indépendant, souverain et unitaire, avec la participation appropriée des deux communautés.

44. Permettez-moi de dire en passant que ma délégation estime qu'il ne serait pas souhaitable de s'attarder, au cours de la séance d'aujourd'hui, sur les questions constitutionnelles. L'établissement d'un mécanisme d'Etat pratique et viable est étudié de manière approfondie dans les conversations entre communautés, qui constituent la voie la meilleure, sinon la seule, de parvenir à cet objectif

souhaitable. C'est pourquoi ma délégation espère sincèrement que la réunion d'aujourd'hui lancera un message de bonne volonté et d'encouragement qui sera transmis de New York aux interlocuteurs intéressés de Chypre afin de les aider à mener à bien leur tâche difficile et délicate.

45. Comme il est indiqué au paragraphe 74 du rapport, la situation dans l'île est restée calme au cours des six derniers mois et aucun incident majeur n'est survenu. Nous regrettons toutefois que peu de progrès ait été réalisé dans le relâchement de l'affrontement et la normalisation de la situation.

46. Pour notre part, nous sommes en faveur de toute mesure visant à accroître la coopération entre les deux éléments de la population en tant que meilleur moyen d'établir la confiance parmi les habitants de l'île. Le retour à la confiance aiderait grandement les deux interlocuteurs à mener à bien leur tâche.

47. On a dit à maintes reprises qu'aucun progrès substantiel ne serait réalisé dans la normalisation de la situation et le relâchement de la confrontation tant que les conversations entre communautés n'auront pas conduit à des résultats positifs et concrets. Mais nous pensons que l'on peut également affirmer que tant que les deux communautés continueront de vivre dans l'état actuel de confrontation et de séparation, tant qu'elles refuseront de sortir de la situation présente, les conversations entre communautés demeureront privées d'un encouragement dont elles ont besoin. Nous estimons qu'il y a une relation étroite entre les conditions de la vie quotidienne dans l'île et le progrès ou l'absence de progrès dans les négociations.

48. A cet égard, nous partageons l'avis exprimé par le Secrétaire général au paragraphe 76 du rapport et selon lequel :

“Aussi longtemps que les forces armées demeureront ainsi pratiquement face à face, les tensions subsisteront et, avec elles, le danger que les combats reprennent à la moindre provocation, qu'elle soit le fait de l'une ou de l'autre partie.”

Nous voudrions ajouter à cela que, même sans provocation et à la suite d'une simple erreur, la confrontation pourrait conduire à une conflagration.

49. Nous partageons également l'avis du Secrétaire général selon lequel l'accroissement de la capacité militaire augmente le danger d'escalade. Et, dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement grec est fermement opposé à toute importation illégale d'armes dans l'île, d'où qu'elles viennent et quelle que puisse être leur destination définitive.

50. Pour conclure ma brève intervention, j'ai l'agréable devoir de redire au Secrétaire général notre profonde reconnaissance pour les efforts constants qu'il déploie afin de parvenir à une solution pacifique du problème au moyen de négociations constructives entre les parties intéressées. Nos remerciements et notre gratitude s'adressent également

au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Guyer, à M. Osorio-Tafall pour le travail incessant et patient qu'il accomplit dans l'île, au commandant de la Force, le général Prem Chand, ainsi qu'aux officiers et aux hommes qui se trouvent sous ses ordres. Enfin, ma délégation voudrait rendre hommage aux pays qui, dans un esprit de solidarité internationale, permettent, soit sous la forme de contingents militaires soit par des contributions volontaires, la poursuite des opérations de maintien de la paix à Chypre.

51. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Grèce pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

52. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : En votant comme il vient de le faire pour renouveler le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, le Conseil a agi de la même façon qu'il le fait tous les trois ou six mois depuis près de neuf ans. Ainsi que d'autres représentants l'ont fait remarquer, cette décision est presque devenue automatique. Cette fois, cependant, il existe une différence. Dans le passé, nous avons agi dans un sentiment d'impuissance, pour ne pas dire de résignation. Mais, aujourd'hui, notre décision marque un certain espoir et, ainsi que l'a déclaré le représentant de la Grèce, un optimisme prudent.

53. La raison de cet espoir c'est, bien entendu, la reprise des entretiens entre les communautés, sur laquelle le Secrétaire général a attiré l'attention dans son rapport qui, comme à l'accoutumée, est un document admirable de clarté et de concision. Ma délégation pense depuis longtemps que ces entretiens constituent la façon la plus prometteuse d'aborder la solution des problèmes de l'île. Nous sommes très sensibles aux efforts du Secrétaire général qui ont conduit à la reprise des entretiens en juillet dernier. Nous escomptons qu'il continuera de profiter pleinement de l'occasion qui lui est offerte par la présence à ces entretiens de son représentant spécial, auquel nous rendons également très volontiers hommage, pour exercer son influence en faveur du succès des entretiens. Le Secrétaire général continuera sans doute de souligner que, si l'on veut que ces entretiens aboutissent heureusement, les deux parties doivent admettre qu'un compromis est nécessaire. En effet, tandis que nous rendons hommage au rôle joué par le Secrétaire général et par son représentant spécial et tandis que nous pensons également que, ainsi que le déclare le Secrétaire général dans son rapport, la présence et le concours des deux experts constitutionnels ont apporté un élément constructif et efficace, c'est, en dernière analyse, aux deux participants en cause qu'il appartient de parvenir à un accord. Ce n'est pas à nous de dire quelles seront les conditions de cet accord, et je suis certain qu'à cet égard le libellé de certains paragraphes du rapport du Secrétaire général ne signifie pas, de la part de qui que ce soit, le moindre changement d'opinion quant au cadre dans lequel ces entretiens se déroulent. Cependant, ce qui ressort nettement du rapport, c'est qu'un effort réel de réussite est essentiel. Il est à peine besoin de souligner pour les parties en cause les conséquences imprévisibles d'un échec de ces

entretiens. Toutefois, nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général souligne dans son rapport que les deux parties ont fait preuve d'un désir réel de régler leurs différends et nous voyons l'espoir d'un progrès véritable vers un règlement au cours de la période du mandat renouvelé. En conséquences, nous demandons instamment à tous les intéressés de continuer à faire preuve d'une volonté de concessions et de progrès. Pour notre part, nous déploierions toute action de la part de qui que ce soit qui aurait pour effet de gêner un tel progrès.

54. Malgré la reprise des entretiens entre les communautés, nous notons dans le rapport que la situation dans l'île continue, ainsi que l'indique le Secrétaire général, d'être "foncièrement instable". Dans ces circonstances, nous sommes d'accord avec ses observations, en particulier lorsqu'il propose un renouvellement du mandat de la Force pour une période de six mois. Nous notons également avec satisfaction ce qu'il dit au sujet des recommandations à faire immédiatement au Conseil si la situation devait changer durant la période du nouveau mandat.

55. Le déficit financier qui persiste pour les opérations de la Force est une source de vive inquiétude pour ma délégation. La réaction limitée des Etats Membres à l'appel lancé par le Secrétaire général pour un appui financier plus substantiel a grandement déçu mon gouvernement, qui, lui-même, a donné son appui financier et matériel le plus total à la Force depuis sa création en 1964. De plus, le coût de l'opération a augmenté. Pour notre part, nous avons actuellement décidé d'absorber ces augmentations, outre notre contribution antérieure, pour la période du mandat renouvelé, ceci à l'égard des frais supplémentaires afférents au contingent britannique et de l'appui logistique que nous accordons aux autres contingents. Cela démontre clairement l'importance que mon gouvernement attache à l'opération, mais je dois souligner que cette action ne signifie pas que notre acceptation du fardeau financier que représente la Force doive être considérée comme indéfinie. Nous accueillons favorablement la détermination du Secrétaire général de poursuivre ses efforts pour rechercher une solution du problème financier et, à cet égard, nous ne doutons pas qu'il persistera également à rechercher des économies dans la gestion de la Force.

56. En même temps, nous ne pouvons manquer de reconnaître que la Force fait un travail admirable et, une fois de plus, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance pour l'œuvre du général Prem Chand et de tous ceux qui travaillent sous ses ordres. Bien qu'il serait trop optimiste de penser que c'est la dernière fois que le Conseil de sécurité se réunit pour renouveler le mandat de la Force, nous osons espérer qu'à tout le moins la fin de cette opération est en vue et qu'il existe enfin une possibilité de paix véritable et durable à Chypre.

57. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Une fois de plus, la Belgique a voté en faveur du projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité a décidé de prolonger, pour une nouvelle période de six mois, le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

L'appui qu'accorde mon pays à cette décision doit être interprété comme l'affirmation de la confiance qu'il témoigne à l'égard de l'action pacificatrice de notre organisation dans l'île de Chypre.

58. Les rapports successifs du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre se terminent invariablement par une constatation identique et, partant, par la même conclusion, à savoir : la situation y est encore foncièrement instable et il en sera probablement de même jusqu'à ce que le problème fondamental qui se pose dans l'île soit résolu. Dès lors, il est essentiel de maintenir la Force pendant une nouvelle période de durée limitée. Telle est, en effet, l'évaluation faite par le Secrétaire général dans les paragraphes 80 et 81 de l'excellent document qu'il nous a soumis sous la cote S/10842.

59. Le rapport sur le second semestre de cette année contient des aspects positifs, que je qualifierai d'espoirs, et, malheureusement aussi, des aspects négatifs, qui expriment des déceptions, voir des appréhensions.

60. A l'actif de la situation chypriote, nous avons noté, au paragraphe 24, que "la situation militaire est restée calme pendant la période considérée", au paragraphe 31, qu'il n'y a eu "qu'un seul incident ayant donné lieu à des coups de feu, confirmé par la Force et considéré comme une violation du cessez-le-feu" et enfin, au paragraphe 32, qu'"il y a eu une nouvelle diminution du nombre des violations du cessez-le-feu". Autrement dit, la présence de la Force des Nations Unies constitue un facteur déterminant de stabilisation et, d'une façon générale, un facteur décisif pour le maintien de l'ordre public. Toutefois, nous ne pouvons pas nous dissimuler le caractère précaire de la situation, puisque le Secrétaire général fait part de ses propres craintes lorsqu'il écrit, au paragraphe 74 :

"la situation dans l'île est restée calme, mais malgré les efforts de la Force des Nations Unies on n'a pas enregistré de progrès notables annonçant un relâchement de l'affrontement ou un retour à la normale. De fait, dans la plupart des cas, la Force a dû se contenter d'essayer de maintenir le *statu quo* et d'empêcher une aggravation de la situation d'ensemble."

61. A l'actif également de l'opération des Nations Unies à Chypre, on peut porter les bons offices du Secrétaire général, et plus particulièrement de son représentant spécial, M. Osorio-Tafall, qui ont permis la reprise des entretiens entre les deux communautés avec la participation des experts de droit constitutionnel envoyés par les Gouvernements grec et turc. Ma délégation désire rendre hommage aux qualités diplomatiques et à l'action modératrice de M. Osorio-Tafall, qui est parvenu à rapprocher les points de vue entre les deux parties lorsque — ce qui est fréquent — la discussion aboutit à une impasse. Nous associons à ces éloges les deux juristes grec et turc qui fournissent un excellent travail d'équipe.

62. Bien que des progrès réels aient été accomplis sur des questions de principe, plusieurs problèmes importants attendent encore d'être résolus. Nous espérons qu'ils seront

abordés dans un esprit de compromis et avec la volonté d'arriver à des solutions satisfaisantes pour les deux communautés. Ma délégation fait appel aux négociateurs pour que les élections présidentielles et vice-présidentielles qui devront se tenir à Chypre en février n'interrompent pas les contacts si nécessaires pour la reprise des entretiens, afin que ceux-ci puissent être conclus avant que n'expire le mandat de la Force que le Conseil vient de proroger.

63. Au passif de la situation qui prévaut en ce moment à Chypre, nous avons noté l'évaluation faite par le Secrétaire général, notamment au chapitre III de son rapport, consacré aux activités visant à assurer le retour à une situation normale. Trop souvent nous avons l'impression que les deux communautés s'éloignent de plus en plus au lieu de se rapprocher. Nous ne pouvons que déplorer que le fossé qui sépare les deux communautés soit plus large que jamais et que les jeunes générations turque et grecque s'ignorent complètement alors que leurs pères avaient des amitiés dans l'autre camp. Aussi partageons-nous l'avis du Secrétaire général lorsqu'il écrit, au paragraphe 80 de son rapport, que les entretiens devront conduire "à une solution satisfaisante, durable et concertée, fondée sur l'idée d'un Etat indépendant, souverain ... à la vie duquel les deux communautés participeront comme il convient" et dans lequel elles auront le sentiment d'être traitées en véritables partenaires. Rien ne serait plus dangereux pour l'avenir de Chypre que d'établir, dans le cadre constitutionnel, des rapports entre une majorité d'une part et une minorité d'autre part.

64. De même, nous faisons confiance au réalisme politique et à l'esprit de conciliation des Gouvernements turc et grec, qui, j'en suis convaincu, mettront tout en œuvre pour calmer les passions là où elles pourraient éclater et promouvoir l'entente entre tous les ressortissants de l'île. A ce propos, nous ne pouvons pas dissimuler nos préoccupations devant les constatations faites par les représentants de la Force des Nations Unies au sujet de l'acquisition de matériel militaire par les forces armées des deux parties. Le Secrétaire général a eu raison d'attirer l'attention du Conseil, au paragraphe 76 de son rapport, sur le fait que "l'augmentation de la puissance militaire de part et d'autre ne pourrait que rendre tout affrontement armé encore plus destructeur". Nous lançons un appel pressant à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'envoyer ou de permettre l'envoi d'armes aux différents groupes armés dans cette zone de conflit.

65. Un autre sujet de préoccupation est celui de la situation financière de la Force. Malgré les contributions volontaires versées ou annoncées, celle-ci devra pouvoir disposer, dans les mois à venir, de 20,5 millions de dollars tant pour couvrir les dépenses de fonctionnement que pour combler le déficit. Une fois de plus, mon gouvernement exprime le regret que deux membres permanents du Conseil seulement apportent une contribution financière volontaire au compte spécial de la Force, alors que la Charte, en accordant le statut de membre permanent à cinq puissances, a voulu leur conférer une responsabilité particulière dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

66. Permettez-moi de conclure ces brèves remarques en renouvelant tant au représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, qu'au général de division Prem Chand, commandant de la Force, ainsi qu'à tous les officiers, soldats et personnel civil qui participent si vaillamment à l'opération de l'Organisation des Nations Unies à Chypre, l'expression de la profonde reconnaissance de la Belgique pour l'œuvre remarquable qu'ils ont accomplie à Chypre sous le drapeau de notre organisation.

67. M. PRAT HAY (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Depuis le 4 mars 1964, date à laquelle le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 186 (1964), il a réaffirmé en 26 occasions — en près de neuf ans — sa décision de faire tout le nécessaire pour éliminer toute possibilité d'affrontement dans l'historique nation chypriote.

68. Aujourd'hui, pour la vingt-septième fois, nous examinons cette question. A première vue, prolonger pareil effort, alors que nous ne sommes pas encore parvenus à un résultat définitif satisfaisant, peut sans doute paraître décevant. Mais la pensée d'un affrontement armé comme seule autre possibilité nous incite à appuyer fermement cette action des Nations Unies à Chypre. Je crois que nous ne devons jamais oublier cette situation dangereuse qui suffit à justifier toute décision de continuer dans la voie difficile de la paix négociée, avec l'espoir de pouvoir assurer à tous les habitants de l'île un avenir stable et progressiste.

69. C'est dans cet esprit que la délégation argentine a analysé l'intéressant rapport du Secrétaire général contenu dans le document S/10842. Nous l'avons étudié sous deux angles différents : tout d'abord, du point de vue de l'action menée sur place pour parvenir à un accord durable, et, en second lieu, du point de vue des mesures prises par la force des Nations Unies pour maintenir la paix à Chypre.

70. Nous sommes particulièrement heureux de constater que le Secrétaire général, au paragraphe 24 de son rapport, signale que :

"La situation militaire est restée calme pendant la période considérée. Les deux communautés ont fait preuve de retenue et du sens de leurs responsabilités pour éviter que des incidents mineurs ne dégénèrent en incidents graves."

71. Nous comprenons que ce calme et cette retenue sont indispensables si l'on veut poursuivre les activités en vue de normaliser la situation, question traitée par le Secrétaire général au chapitre III de son rapport. Ce qui nous préoccupe, c'est que, comme il est indiqué au paragraphe 40, on ait accompli si peu de progrès dans ce sens. Nous croyons également qu'il y a lieu de s'inquiéter lorsqu'on signale que "la tendance au développement séparé des deux communautés s'est poursuivie et la normalisation des services publics n'a que peu progressé".

72. D'autre part, nous constatons avec satisfaction que les deux communautés ont collaboré dans une certaine mesure en ce qui concerne les projets de développement entrepris sous l'égide des Nations Unies. Nous espérons que cette

coopération augmentera de façon considérable. Nous estimons que, dans ce domaine, notre organisation peut et doit jouer un rôle extrêmement important. Le développement commun pourra peut-être servir de base à l'entente et à l'intégration et, en fin de compte, à une paix réelle. C'est sans doute là un facteur essentiel sur lequel devront se fonder les efforts des Nations Unies.

73. Nous félicitons très sincèrement le Secrétaire général et M. Roberto Guyer, secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, du résultat des bons offices exercés au cours de l'année. Nous sommes heureux de voir que, depuis la reprise des entretiens entre les deux communautés à Nicosie le 8 juin 1972 avec la participation de M. Waldheim, quatre séries de réunions ont eu lieu ainsi qu'un grand nombre d'entrevues. Ces conversations constituent un progrès par rapport à la situation telle qu'elle se présentait le 15 juin dernier, lorsque le Conseil a tenu ses 1646<sup>ème</sup> et 1647<sup>ème</sup> séances.

74. Nous espérons fermement que ces négociations se poursuivront comme prévu et qu'il en naîtra une volonté commune de trouver une solution à ce problème. Nous exprimons notre reconnaissance à M. Osorio-Tafall, représentant spécial du Secrétaire général, pour les efforts que, nous le savons, il a déployés à cette fin. Nous l'encourageons à poursuivre cette tâche si importante avec l'appui résolu du Conseil de sécurité.

75. Pour ce qui est de l'activité de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général telle qu'elle apparaît au paragraphe 10 de son rapport. Nous adressons nos félicitations au général de division Prem Chand, aux commandants des contingents et à leurs états-majors pour la grande discipline dont ont fait preuve les officiers et les hommes de la Force. Ces soldats de pays divers se sont comportés de manière impeccable et ont rehaussé le prestige des Nations Unies sur cette terre de Chypre comme dans le monde entier.

76. Nous avons voté en faveur du projet de résolution figurant au document S/10847 parce que nous étions convaincus que nous agissions au mieux pour assurer le maintien de la paix dans ce pays. Cette façon de faire est conforme aux objectifs fondamentaux de la Charte et correspond à la raison d'être même du Conseil.

77. Pour conclure, la délégation argentine invite instamment les parties intéressées à mettre intégralement en œuvre le paragraphe 2 de la résolution qui vient d'être adoptée.

78. M. NUR ELMI<sup>1</sup> (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre au cours des six derniers mois monte en épingle la raison de la lenteur des progrès accomplis dans cette question apparemment sans solution, lenteur qui, nous semble-t-il, peut être imputée à l'absence de tout esprit d'accommodement et d'acceptation, de part et d'autre, des revendications légitimes des populations de

cette île méditerranéenne. Comme l'indique le rapport, cette attitude apparaît à tous les niveaux et dans tous les domaines de l'existence à Chypre. Dans des situations aussi compliquées que celle-ci, le temps n'apporte que rarement la guérison. Mais ici, alors que le temps passe sans que l'on puisse constater le moindre assouplissement dans l'intransigeance des attitudes, la crainte, les soupçons, la méfiance s'accroissent et les perspectives de paix s'éloignent.

79. Le Conseil de sécurité a fait et continue de faire beaucoup non seulement pour empêcher que la situation ne s'aggrave mais aussi pour donner un élan à la recherche de solutions viables au problème de Chypre.

80. Le Secrétaire général mérite nos vives félicitations pour le rôle qu'il a joué dans la reprise des entretiens entre les deux communautés qui se tiennent sous les auspices des Nations Unies. L'adjonction d'experts en droit constitutionnel dont les services sont fournis par les Gouvernements grec et turc, ainsi que la présence de M. Osorio-Tafall, représentant spécial, exerçant les bons offices au nom du Secrétaire général, ont ajouté un élément nouveau et précieux aux discussions. Le simple fait que, en quatre séries d'entretiens, 24 réunions ont eu lieu déjà et que d'autres encore sont prévues pour un proche avenir signifie que l'utilité en a été reconnue par les intéressés. Sans doute, le meilleur indice de progrès dans les entretiens apparaît au paragraphe 61 du rapport du Secrétaire général, où il est dit qu'au cours des entretiens qui ont eu lieu entre les communautés sur les questions principales, l'accord a pu se faire sur certains points.

81. C'est précisément pour cela, et en raison des recommandations faites par le Secrétaire général au chapitre VII de son rapport, notamment dans le paragraphe 81, que ma délégation a voté en faveur du projet de résolution qui renouvelle, pour la neuvième année, le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois.

82. Lors de l'admission de Chypre à l'Organisation des Nations Unies voici 12 ans, l'ambassadeur Rossides, qui représente toujours son pays à l'Organisation, a dit :

“Jadis, l'île a été souvent le lieu de rencontre, à l'occasion de guerres et de conquêtes, des nations de l'Orient et de l'Occident. Elle peut l'être aujourd'hui encore, à des fins de liberté, d'harmonie et de paix<sup>2</sup>.”

83. Nous espérons que le moment viendra bientôt où les habitants de cette république à deux communautés se tendront la main pour vivre dans la paix et dans l'harmonie en tant qu'Etat souverain et unifié. La Force des Nations Unies à Chypre ne devrait certes pas rester dans le pays un jour de plus qu'il n'est absolument nécessaire mais nous pensons que, dans la situation actuelle, la présence de l'Organisation des Nations Unies dans l'île est un facteur essentiel pour le maintien de la paix à Chypre.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quinzième session, Séances plénières*, 866<sup>ème</sup> séance, par. 146.

84. Nous espérons que les efforts que déploie le Secrétaire général en vue de résoudre les problèmes financiers que connaît la Force seront couronnés de succès. Mon gouvernement — bien que ses ressources financières soient très limitées — s'est jugé tenu de promettre à cet égard une modeste somme à titre de contribution volontaire. A ce propos, et en vérité à propos de tout ce qui touche aux activités des Nations Unies à Chypre, ma délégation voudrait rendre hommage aux efforts inlassables du Secrétaire général, de ses collaborateurs et de son personnel en vue de rapprocher l'heure d'une paix permanente dans cette île troublée.

85. C'est probablement la dernière fois que je prends la parole au Conseil de sécurité en qualité de membre, puisque le mandat de mon pays expire à la fin de cette année. Je voudrais donc, si le Président et les membres du Conseil m'y autorisent, saisir cette occasion pour dire la reconnaissance et les remerciements sincères de ma délégation pour la coopération qui nous a été accordée par tous les membres du Conseil; nous remercions en particulier les délégations auprès desquelles nous avons trouvé la plus grande identité d'objectifs et de méthodes dans un effort soutenu pour renforcer l'efficacité de l'action entreprise par le Conseil afin de défendre les principes de justice et de droit et de préserver la paix et la sécurité dans le monde, justifiant ainsi la confiance que mon gouvernement et mon peuple ont placée dans l'Organisation des Nations Unies. J'exprime mes remerciements sincères pour la coopération et l'appui dont ma délégation a bénéficié. A mes compagnons d'armes de la Guinée et du Soudan, je me contenterai de dire : "Demeurez fermes dans votre vaillante défense de la paix et de la justice, non seulement en Afrique mais dans le monde entier".

86. Je voudrais également exprimer mes sentiments personnels de reconnaissance à MM. Lazar Mojsov, représentant de la Yougoslavie, et Ortiz de Rozas, représentant de l'Argentine, avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler au groupe des trois créé par le Conseil de sécurité pour aider le Secrétaire général dans ses efforts en vue de trouver une solution à la question de Namibie. J'ai la plus grande admiration pour leurs qualités d'hommes d'Etat et leurs talents de diplomates. Je les remercie non seulement de leur coopération amicale, mais aussi de la compréhension et de l'intérêt qu'ils ont manifestés à l'égard des multiples problèmes que connaissent les jeunes nations d'Afrique, nées sur un vieux continent soumis pendant longtemps à la domination étrangère.

87. Pendant la durée de notre mandat, nous avons, je dois le reconnaître, à maintes reprises critiqué sévèrement certains membres du Conseil pour leur attitude à l'égard de certains problèmes importants. De toute évidence, nous n'étions pas d'accord mais, dans toutes nos discussions, nous avons toujours pu compter sur un niveau élevé de diplomatie et sur les qualités personnelles de nos collègues.

88. Qu'il me soit permis également de dire à notre éminent secrétaire général, M. Kurt Waldheim, la profonde reconnaissance de ma délégation pour les efforts précieux

qu'il a déployés au service de la paix et du progrès. Nos remerciements s'adressent aussi à M. Kutakov, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, ainsi qu'à tous les membres du secrétariat du Conseil de sécurité pour la façon digne d'éloges dont ils ont prêté concours au Conseil.

89. Ce n'est pas une tâche aisée pour le représentant d'un petit pays en voie de développement de participer au travail de l'organe le plus puissant de cette organisation mondiale. Cela a été pour nous, sans aucun doute, une tâche difficile, mais nous nous sommes efforcés de nous en acquitter au maximum de nos compétences, inspirés par les buts et principes de la Charte des Nations Unies, à laquelle nous attachons la plus grande valeur, et guidés par notre politique étrangère révolutionnaire, fondée sur les idéaux de coexistence pacifique et de relations amicales entre les peuples, ainsi que sur notre dévouement à la cause de la paix et de la justice, contre la haine et l'oppression.

90. Le Gouvernement de la République démocratique somalie désire coopérer pleinement avec tous les pays épris de paix et respecte strictement la politique d'un non-alignement positif. Pendant la durée de notre mandat au Conseil, nous nous sommes donc efforcés d'agir énergiquement et indépendamment, de nous intéresser aux affaires du monde en appliquant une politique qui vise à renforcer la paix et la sécurité internationales plutôt que de demeurer spectateurs passifs dans l'arène internationale.

91. En tant que défenseur fidèle des principes sur lesquels reposent les Nations Unies, je n'ai jamais pu accepter l'idée que, parmi les Membres de l'Organisation, il fallait établir une distinction entre grandes et petites nations, car je suis certain qu'une petite nation possède une part de sagesse et de droiture morale qui lui permet d'apporter la contribution objective que l'Organisation est en droit d'attendre à l'harmonie et au progrès dans le monde. Malheureusement, les réalités politiques d'aujourd'hui sont telles que la conception du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans les affaires internationales varie selon le point de vue de chacun et son intérêt égoïste. A mon humble avis, ce n'est pas ce qu'on envisageait à San Francisco voici 27 ans. L'Organisation des Nations Unies — et surtout le Conseil de sécurité — n'a jamais été conçue comme un "cercle des puissances", mais bien plutôt comme une organisation aux intérêts communs et aux objectifs communs.

92. Je ne saurais terminer cette déclaration sans mentionner tout particulièrement un nom que l'on connaît fort bien au sein du Conseil et en d'autres milieux des Nations Unies, le nom d'Abdulahim Abby Farah, mon prédécesseur. Ce n'est pas exagérer, je pense, que de dire que ses qualités extraordinaires de diplomate, ses efforts inlassables en vue d'obtenir la liberté et la justice pour les peuples opprimés et son sens aigu de la nature vitale du système de droit international et de gouvernement que nous essayons de défendre ont été une source d'inspiration pour nombre d'entre nous. En quittant son poste de représentant permanent de la République démocratique somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies, il n'a pas quitté

l'Organisation puisqu'il occupe un poste élevé au sein du Secrétariat, celui de commissaire à la coopération technique. Sa désignation à ce poste est un honneur pour mon pays, et je suis certain que, dans ses nouvelles fonctions, il constituera un atout précieux pour l'Organisation. Je ne puis songer à une meilleure façon de marquer la fin du mandat de la Somalie au Conseil de sécurité que de réitérer l'appel que M. Farah a lancé aux membres du Conseil au début de l'année, appel à renouveler l'expression de leur attachement à la Charte, qui, comme il l'a dit, n'était pas le rêve de quelques fumeurs d'opium mais avait été façonnée grâce à une vaste expérience internationale, façonnée aussi dans la pleine conscience de la tendance au suicide qu'a notre monde moderne et dans un jugement presque prophétique des grandes questions qui détermineraient la paix et la sécurité en ce siècle et plus tard.

93. Pour ma part, s'il m'est permis de terminer cette intervention sur une note personnelle, je dois dire que ma participation aux débats du Conseil, bien que parfois j'y aie trouvé des motifs de désillusion, m'a grandement aidé à mieux comprendre la complexité et la nature de la politique des puissances et l'art de la diplomatie multilatérale à l'Organisation des Nations Unies.

94. M. NAKAGAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a quelques instants, nous avons, encore une fois, adopté à l'unanimité une décision en vue de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois. Ma délégation a, une fois de plus, voté en faveur du projet de résolution.

95. A intervalles réguliers, le Conseil de sécurité s'est réuni pour examiner un rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre, et le renouvellement du mandat de la Force est devenu presque une clause de style. Pour la vingt-deuxième fois, nous venons d'adopter une résolution pratiquement identique aux précédentes. C'est avec quelque réticence et non sans réserves que ma délégation a appuyé cette prorogation, semble-t-il indéfinie, de la Force des Nations Unies à Chypre. Le soutien qu'a donné ma délégation à la recommandation du Secrétaire général qui fait l'objet du paragraphe 81 de son rapport [S/10842] s'inspire directement de l'évaluation la plus récente de la situation à Chypre, évaluation qui est donnée de manière si complète et si claire dans ce rapport.

96. Malgré certains événements encourageants qui pourraient constituer un pas en avant vers un règlement juste et durable de la question de Chypre, l'affrontement entre les communautés subsiste et la tension demeure, ce qui ne nous permet pas de faire preuve d'optimisme. Bien que la situation militaire ait été relativement calme au cours des six derniers mois et qu'en fait, pendant cette période, on ait enregistré le plus petit nombre d'incidents avec l'emploi d'armes à feu depuis la constitution de la Force des Nations Unies à Chypre, il n'y a pas eu de progrès substantiels vers un relâchement de l'affrontement. Les forces armées des deux communautés continuent de

s'affronter à bout portant et il existe un danger, à savoir que les combats pourraient se déclencher à la moindre provocation d'un côté ou de l'autre. En particulier, l'augmentation de la capacité militaire des deux côtés, comme l'a souligné avec beaucoup d'inquiétude le Secrétaire général dans son rapport, rendrait d'autant plus dangereux tout conflit armé.

97. Le Secrétaire général a donné une idée très juste de la situation encore délicate qui règne dans l'île comme suit :

“Pendant la période considérée, la situation dans l'île est restée calme, mais malgré les efforts de la Force des Nations Unies on n'a pas enregistré de progrès notables annonçant un relâchement de l'affrontement ou un retour à la normale. De fait, dans la plupart des cas, la Force a dû se contenter d'essayer de maintenir le *statu quo* et d'empêcher une aggravation de la situation d'ensemble [*ibid.*, par. 74].”

98. Cette évaluation de la situation actuelle à Chypre nous a convaincus que le maintien de la présence de la Force des Nations Unies est nécessaire afin d'empêcher une reprise des combats entre les deux forces en présence et pour réduire au minimum le nombre des incidents où des coups de feu sont tirés. Evidemment, c'est en raison de la présence de la Force qu'un calme relatif continue de régner à Chypre.

99. En parlant uniquement de la situation militaire, j'ai peut-être tracé un tableau trop sombre du problème de Chypre. Cependant, pour ce qui est des aspects non militaires du problème, le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans l'île au cours de la période considérée nous permet quelque espoir. L'événement le plus important est, évidemment, la reprise des entretiens entre les deux communautés sous leur nouvelle forme élargie. Il est encourageant de noter que ces entretiens progressent régulièrement et que, si un certain nombre de questions importantes n'ont pas encore été résolues, elles sont examinées d'une façon raisonnable et sérieuse. Naturellement, il est encore trop tôt pour prévoir quelle en sera l'issue, étant donné que les entretiens n'en sont encore qu'à leur début. Ma délégation désire, tout au moins, formuler l'ardent espoir que la reprise des entretiens progressera sans heurt dans un esprit de confiance et de conciliation mutuelles et qu'elle se révélera fructueuse.

100. Plus de huit années se sont écoulées depuis la création de la Force des Nations Unies à Chypre. A l'occasion de la vingt-deuxième prorogation du mandat, la délégation japonaise tient à indiquer qu'elle espère sincèrement qu'à la suite du succès des entretiens entre les deux communautés il sera possible de procéder, dans un proche avenir, à une réduction considérable – sinon au retrait total – des effectifs de la Force, ce qui permettrait de réaliser une économie importante. A ce propos, il est opportun de rappeler la note de vive préoccupation qui figure dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que :

“Le temps travaille lui aussi, d'une certaine manière, contre la réussite des efforts des Nations Unies à Chypre. Bien qu'ils continuent d'être animés du désir de se rendre

utiles, on ne peut empêcher que les pays qui fournissent des contingents ou un appui financier pour les opérations des Nations Unies se montrent de plus en plus préoccupés en constatant combien la solution se fait attendre [*ibid.*, par. 73].”

101. Avant de terminer cette déclaration, ma délégation tient à rendre hommage tout d’abord au Secrétaire général, qui a fait preuve de grande sagesse politique en prenant l’initiative de la reprise des entretiens entre les deux communautés et a déployé des efforts constants en vue de leur succès. Nous tenons aussi à remercier M. Roberto Guyer et M. Osorio-Tafall, qui exercent les fonctions de représentants du Secrétaire général. Notre reconnaissance va également au général Prem Chand et à tous les officiers et hommes portant le bérêt bleu, ainsi qu’au personnel civil, qui ont accompli d’importantes tâches relatives au maintien de la paix à Chypre. Nous voudrions aussi saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux gouvernements qui ont, avec patience, assumé la responsabilité de fournir les contingents pour l’opération de maintien de la paix à Chypre.

102. Enfin, j’espère sincèrement que les deux parties directement intéressées aux entretiens intercommunautaires continueront à faire preuve d’un esprit de conciliation et de compromis et que l’élan donné pour accélérer ces entretiens ne sera pas perdu. C’est dans cet espoir que le Japon a appuyé le projet de résolution que le Conseil vient d’adopter. Le Japon continuera d’appuyer l’opération de maintien de la paix à Chypre par des contributions bénévoles et d’autres moyens appropriés.

103. Je suppose, Monsieur le Président, que vous avez l’intention de donner encore aux représentants qui quitteront prochainement le Conseil l’occasion de prendre la parole.

104. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l’anglais*] : Le rapport du Secrétaire général sur l’opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 27 mai au 1er décembre 1972 [S/10842] nous fournit une fois de plus, comme nous nous y attendions, un tableau clair et équilibré de la situation au cours des six mois qui se sont écoulés depuis que nous avons examiné la question en juin dernier. S’il n’a malheureusement pas été possible au Secrétaire général de nous faire le récit du succès sans réserve qu’aurait été une percée majeure et si, malheureusement, le tableau est un mélange d’aspects plus encourageants et d’impossibilités de surmonter certaines des difficultés habituelles, nous devons reconnaître qu’il y a eu au moins deux véritables réussites qui, si on les exploite avec sagesse et habileté, pourraient éventuellement permettre d’atteindre un tournant important sur la voie qui mène à un règlement définitif. L’une de ces réussites est l’absence de toute nouvelle grande crise ou flambée soudaine dans l’île ou autour d’elle qui envenime la situation comme cela a été le cas juste avant notre dernier débat en juin. L’autre réussite est que les entretiens entre les deux communautés, qui ont repris à Nicosie le 8 juin en la présence si efficace du Secrétaire général, ont continué

sans interruption, de façon apparemment sérieuse et dans une atmosphère empreinte de bonnes intentions, et que certains progrès ont même été réalisés sur des points importants. La combinaison de ces deux éléments positifs indique que tous les intéressés ont fait preuve d’une modération bien nécessaire et pour laquelle ils devraient tous être félicités.

105. Nous sommes encouragés par les possibilités que marque le progrès des entretiens entre les deux communautés, comme cela ressort du paragraphe 61 du rapport, où il est dit que les principales questions en cause sont maintenant examinées, que les deux experts en droit constitutionnel ont présenté un certain nombre d’avis formulés en commun et que l’accord a pu se faire sur certains points. Toutes les parties directement intéressées, ainsi que le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et ses représentants, devraient, chacun à sa façon, accorder toute l’aide possible pour que les entretiens entre les deux communautés aboutissent à une conclusion heureuse qui permettrait au peuple de Chypre — aux deux communautés — de vivre dans une union juste et solide à l’intérieur d’un Etat viable, donnant ainsi un exemple de la façon dont toutes les difficultés auront été surmontées avec succès.

106. En prenant note avec satisfaction de ces progrès et tout en conservant l’espoir, nous n’oublions pas l’autre aspect de la situation, à savoir qu’il n’y a pas eu de progrès notables — comme il est dit dans le rapport — annonçant un retour à la normale ou un relâchement de l’affrontement dans un certain nombre de domaines — militaire, économique, fonction publique, transports, adduction d’eau et autres domaines importants et intimement liés à la vie de l’île, qui est cruellement déchirée, divisée et séparée par les troubles et les conflits que connaissent les deux communautés.

107. Nous partageons l’opinion selon laquelle, si la prévention de la reprise des combats et de l’aggravation de la situation dans l’île et alentour représente une réussite précieuse et nécessaire, il est très dangereux de laisser la situation stagner et s’envenimer. Et, à ce propos, nous sommes particulièrement sensibles aux “risques d’aggravation” des mesures militaires qu’on signale au paragraphe 75 du rapport. Il faut donc appuyer avec persistance toute mesure visant à favoriser le retour à la normale et le relâchement de l’affrontement dans l’île. Le règlement des questions en suspens grâce à des entretiens entre les communautés constituerait, certes, un grand changement dans la situation et briserait le cercle vicieux de profonde méfiance; il est donc indispensable que nul ne fasse quoi que ce soit qui puisse empêcher que l’on ne parvienne à ce but.

108. Nous avons déjà évoqué l’important et précieux rôle qu’ont joué, dans la reprise des entretiens et leur mise sur la bonne voie, le Secrétaire général, M. Waldheim, le Secrétaire général adjoint, M. Roberto Guyer, et le représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall. Je voudrais ici exprimer notre grande estime et notre reconnaissance à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à

Chypre, à son commandant, le général de division Prem Chand, et à tous les officiers et soldats de la Force, dont la discipline, le comportement et le dévouement à cette grande tâche dans des circonstances très complexes et très difficiles ont contribué et contribuent encore à maintenir la paix et l'ordre — seul cadre dans lequel il est possible d'arriver à une solution.

109. Nous avons eu toute occasion, dans le passé, de redire l'appui ferme et constant que nous avons toujours accordé et continuerons d'accorder à la République de Chypre indépendante, souveraine, libre et non alignée, Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à son unité et son intégrité territoriale. Cet engagement sincère et immuable de la part de tous ceux qui sont directement en cause, de la part de tous ceux qui s'intéressent de près à la question et, en fait, de la part de toute la communauté internationale est une condition *sine qua non* de tout progrès à Chypre et alentour, la base indispensable qui permettra de transformer une zone de crise en une île et un Etat où règnent la coopération, la paix et l'harmonie, en un facteur de sécurité et de stabilité dans toute la région de la Méditerranée et au-delà.

110. De même, au titre de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du droit international et conformément à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, la République de Chypre, Etat souverain, a droit non seulement au plein respect de son intégrité territoriale mais également au respect total de son droit inhérent à la non-ingérence dans ses affaires intérieures ainsi qu'au non-recours à la force ou à la menace de l'emploi de la force dans quelque circonstance que ce soit. Tous les habitants de Chypre, les membres de ses deux communautés, les Chypriotes grecs et turcs, sont désireux de vivre dans une unité partagée de façon équitable, unis dans la paix et l'harmonie, en acceptant et en appuyant des compromis raisonnables; la population de Chypre a le droit de décider de ses propres affaires intérieures, sans pressions venue de l'extérieur. Voilà la seule base sur laquelle peut reposer une solution des problèmes de l'île.

111. C'est l'opinion bien connue de la Yougoslavie, qu'elle a exprimée pendant le long processus de préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et surtout au cours des réunions préparatoires tenues à Helsinki, que la paix et la stabilité sont indivisibles aussi bien sur le plan géographique que sur tout autre plan. C'est pourquoi nous affirmons — et cette position est de plus en plus généralement reconnue — que la paix et la sécurité de l'Europe, de la Méditerranée et du Moyen-Orient sont liées et interdépendantes à bien des égards. C'est pourquoi la fin de tout affrontement à Chypre et alentour et l'existence paisible et respectée de Chypre en tant qu'Etat indépendant sont dans l'intérêt direct de nous tous. Il serait anachronique de laisser le présent état de choses stagner, demeurer inchangé, en un temps où des problèmes et affrontements internationaux beaucoup plus épineux et tenaces ont été abordés avec plus de succès, ont même été résolus ou leur solution envisagée.

112. Contre cette toile de fond, l'impossibilité — véritable anachronisme — de s'attaquer plus efficacement et plus rapidement aux problèmes qui restent encore à Chypre ajouterait davantage de poids à l'observation troublante que l'on trouve au paragraphe 73 du rapport et selon laquelle :

“Le temps travaille lui aussi, d'une certaine manière, contre la réussite des efforts des Nations Unies à Chypre. Bien qu'ils continuent d'être animés du désir de se rendre utiles, on ne peut empêcher que les pays qui fournissent des contingents ou un appui financier pour les opérations des Nations Unies se montrent de plus en plus préoccupés en constatant combien la solution se fait attendre.”

113. Nous notons la conclusion du Secrétaire général selon laquelle, compte tenu des considérations exposées dans le rapport, il estime qu'il est essentiel de maintenir en état la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pendant une nouvelle période de durée limitée et recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois; nous notons aussi que le Gouvernement chypriote et les Gouvernements grec et turc approuvent cette recommandation. Nous partageons cette opinion, convaincus que la Force représente l'un des efforts les plus importants et les plus réussis des Nations Unies en matière de maintien de la paix, effort qui sera suivi bientôt, nous l'espérons, d'efforts couronnés de succès en matière d'édification de la paix. C'est ainsi que le Conseil voit la situation, et j'en veux pour preuve le fait que, dans sa récente réponse au Secrétaire général sur les questions relatives au renforcement de la sécurité internationale [S/10822, du 31 octobre 1972], le Conseil a mentionné au premier plan ses préoccupations à l'égard de Chypre et des opérations de maintien de la paix.

114. Je ne saurais terminer cette déclaration sans dire combien mon gouvernement est sensible aux relations d'amitié qui existent entre la Yougoslavie et la Grèce et la Turquie, pays voisins et amis auxquels nous unissent de nombreux liens historiques. Et je suis particulièrement heureux de mentionner ici nos relations spéciales avec la République de Chypre et les rapports qui existent entre les éminents chefs d'Etat de nos deux pays, associés intimes dans le non-alignement et dans les importantes rencontres passées et à venir des pays non alignés.

115. M. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation des Etats-Unis aborde la question de Chypre avec un optimisme prudent. Nous ne pouvons pas encore nous permettre d'être aussi positifs que nous voudrions l'être, car il reste certains problèmes graves encore à résoudre. Toutefois, les perspectives de progrès semblent meilleures qu'elles ne l'ont jamais été au cours de la longue période pendant laquelle nous avons dû examiner ce problème complexe.

116. Les questions en cause peuvent être résolues, je crois que nous en conviendrons tous. Des négociations pacifiques entre les parties intéressées, poursuivies dans une atmosphère de bonne volonté et de confiance croissantes, sont le moyen de les résoudre. Les événements qui se sont produits

récemment dans le monde sont un témoignage éloquent de la force et de l'efficacité du processus de négociation. Nous sommes heureux que les parties au différend de Chypre aient renouvelé leurs efforts en vue de parvenir à un règlement par des négociations intensifiées.

117. La délégation des Etats-Unis remercie le Secrétaire général de son rapport excellent et très complet sur l'opération des Nations Unies à Chypre. Nous trouvons un encouragement dans son évaluation de la situation, lorsqu'il dit, dans ce rapport, que la situation est restée calme pendant la période considérée, que les deux communautés ont fait preuve d'un sens des responsabilités et de modération en évitant que des incidents mineurs ne prennent de l'ampleur et qu'il y a eu une réduction du nombre des ruptures du cessez-le-feu et des coups de feu dans des régions d'affrontement possible.

118. D'autre part, nous ne pouvons manquer de noter avec quelque regret qu'il y a eu peu de progrès vers un retour à des conditions normales, que la tendance vers un développement séparé des deux communautés continue à se manifester, que la normalisation des services publics est encore loin d'être suffisante, qu'il n'y a pas eu de changement notable en vue de l'intégration de l'activité économique et que les restrictions à la liberté de mouvement des civils demeurent un problème grave.

119. La délégation des Etats-Unis est heureuse des progrès réalisés dans les entretiens entre les deux communautés. Nous pensons que ces progrès sont déjà supérieurs à ceux qui ont été atteints au cours des négociations antérieures, d'un caractère plus restreint. Néanmoins, nous ne pouvons pas ignorer les sérieux problèmes qui demeurent et qui ont été soulignés dans le rapport du Secrétaire général. Nous espérons que ces problèmes seront résolus dans l'esprit de coopération et de bonne volonté qui a caractérisé jusqu'ici les négociations. Nous voulons croire que le problème de Chypre entrera bientôt dans la catégorie des problèmes qui auraient pu devenir explosifs et qui ont été enfin résolus.

120. Je passerai maintenant, si vous le permettez, au problème du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous savons tous que la Force remplit une fonction absolument indispensable pour le maintien de la paix dans l'île. Tous ceux qui y participent ont une tâche difficile et ils l'ont toujours accomplie avec dévouement et compétence. Ils méritent nos félicitations et, plus encore, notre soutien.

121. Malheureusement, un appui suffisant n'a pas été donné par les Etats Membres de l'Organisation. Le déficit courant de la Force atteint 13 600 000 dollars. Si l'on tient compte des tendances actuelles en matière de dépenses et de contributions, le déficit de la Force augmentera d'environ 3 millions de dollars chaque année. Ce n'est pas là une situation financière dont nous puissions être fiers. En fait, c'est une situation intenable et nous ne pouvons pas admettre qu'elle se perpétue. Le Secrétaire général a fait un effort spécial, au cours de la période que nous examinons, pour établir la Force sur une base financière ferme. A moins

que les Etats Membres ne coopèrent avec lui — et les membres du Conseil, à notre avis, ainsi que les Etats directement intéressés ont une responsabilité particulière en la matière —, ma délégation ne voit pas comment la Force pourrait être maintenue à son niveau actuel.

122. Les Etats-Unis ont récemment offert une contribution spéciale de 8 millions de dollars, et nous demandons instamment à d'autres de faire également un effort généreux pour éliminer ce déficit exorbitant. Nous espérons que, étant donné que les entretiens entre les deux communautés semblent se dérouler avec succès, la fin du mandat de la Force est en vue. Entre-temps, nous pensons que des efforts communs doivent être faits pour que les dépenses de la Force correspondent aux revenus anticipés.

123. Je voudrais faire une dernière observation. Les Etats-Unis sont profondément inquiets des informations selon lesquelles des armes continuent d'arriver à Chypre. Que ces armes soient destinées aux forces armées organisées des deux communautés de l'île ou tombent aux mains de groupes clandestins, elles ne peuvent qu'augmenter l'instabilité et le potentiel de violence dans l'île. Nous espérons que tous les Etats feront les plus grands efforts pour empêcher la fourniture d'armes à Chypre et encourageront les parties aux négociations à s'efforcer d'atteindre leur objectif, qui est un règlement juste et équitable. Nous espérons que le jour est proche où tous les éléments de la fière nation chypriote, à la culture si riche, pourront vivre en paix les uns à côté des autres dans une Chypre souveraine, indépendante et unie.

124. Monsieur le Président, j'ai un engagement assez important qui m'oblige à partir. Je ne voudrais pas le faire sans exprimer le profond respect et la reconnaissance de ma délégation à ceux de nos collègues qui vont quitter le Conseil de sécurité à la fin de l'année. Je pense à l'ambassadeur Ortiz de Rozas, qui n'est pas des nôtres aujourd'hui, et à sa délégation si compétente; je pense aussi à l'ambassadeur Longestaey, de la Belgique; à l'ambassadeur Vinci, de l'Italie; à l'ambassadeur Nakagawa, du Japon; à l'ambassadeur Nur Elmi, de la Somalie, et, avant lui, à son éminent prédécesseur, l'ambassadeur Farah. Je tiens à les féliciter du magnifique travail qu'ils ont accompli en représentant leurs pays respectifs au Conseil. Je leur adresse nos meilleures vœux et les remercie pour leur collaboration si constante avec notre délégation et avec le Conseil dans son ensemble.

125. M. ABDULLA (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Six mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a autorisé le renouvellement limité du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Comme l'a dit le Conseil dans sa résolution 315 (1972), le renouvellement a été approuvé "dans l'espoir que des progrès suffisants dans la voie d'une solution finale auront été accomplis... pour permettre le retrait de la Force ou une réduction substantielle de son effectif".

126. Ma délégation a étudié le rapport du Secrétaire général aux fins d'évaluer si la situation à Chypre a évolué

d'une façon qui puisse justifier le retrait ou la réduction de la Force. Au paragraphe 24, le Secrétaire général déclare que "la situation militaire est restée calme pendant la période considérée". Par ailleurs, il pense qu'il n'y a eu que peu de progrès vers un retour à une situation normale. Cet état de choses laisse beaucoup à désirer. Toutefois, il est prometteur que les entretiens entre communautés, dont le Secrétaire général a pris l'initiative au cours de sa dernière visite à Chypre, se soient depuis lors poursuivis grâce aux bons offices de son représentant spécial.

127. Bien que ces entretiens ne semblent pas avoir abouti à des résultats concrets, nous pouvons nous féliciter qu'ils se déroulent dans la cordialité et que l'on soit sorti de l'impasse. Comme le Secrétaire général, nous sommes heureux de ce modeste progrès dans la bonne direction, mais ma délégation, partage aussi le souci du Secrétaire général face à l'instabilité qui continue à régner dans l'île et qui, au moindre faux mouvement d'un côté ou de l'autre, pourrait amener une aggravation de la situation. En conséquence, la présence de la Force des Nations Unies est nécessaire en tant qu'élément de maintien de la paix, mais elle ne saurait être en aucun cas une option qui s'offre à l'égard de l'établissement d'une situation normale dans l'île. Ma délégation espère donc sincèrement que les parties intéressées feront davantage d'efforts et montreront une bonne volonté et un esprit de conciliation suffisants pour que les entretiens intercommunautaires actuels conduisent à un règlement pacifique du problème.

128. Ma délégation voudrait à ce propos réaffirmer une fois de plus son espoir très sincère que, par des moyens pacifiques, Chypre, sans aucune ingérence de l'extérieur, deviendra en fin de compte un Etat souverain et non aligné. En raison des relations très étroites que nous avons avec les parties intéressées et par souci de la paix et de la sécurité internationales dans la région stratégique où se trouve Chypre, ma délégation estime fermement qu'une Chypre non alignée jouera un rôle important dans la région. Pour les mêmes raisons, ma délégation attache une grande importance à la prorogation des services de la Force des Nations Unies pour une nouvelle période, dans l'espoir que les entretiens entre communautés conduiront à une amélioration de la situation actuellement instable et, en dernière analyse, à un règlement pacifique permanent dans l'île. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur du projet de résolution que nous venons d'adopter.

129. En attendant, ma délégation s'associe à celles qui ont rendu hommage au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint, M. Roberto Guyer, au représentant spécial du Secrétaire général, aux militaires et aux civils de la Force pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de la mission que le Conseil de sécurité leur a confiée.

130. Avant de terminer mon intervention et au cas où la présente séance serait la dernière à laquelle participent les membres du Conseil dont le mandat prend fin le 31 décembre, je voudrais dire quelques mots.

131. En toute sincérité, les membres de ma délégation et moi-même éprouvons un sentiment de tristesse à la pensée

que nous allons perdre la présence au Conseil de nos collègues et amis les ambassadeurs Ortiz de Rozas de l'Argentine, Longerstaeck de la Belgique, Nakagawa du Japon, Vinci de l'Italie, Nur Elmi — et avant lui Farah — de la Somalie et des membres de leurs délégations. Ce fut en vérité un plaisir que de goûter leur amitié, leur caractère humain et cordial, leur compréhension ouverte et pleine de sympathie et leur coopération. Dès le moment où j'ai commencé à travailler au Conseil, lors de nos réunions d'Addis-Abeba, au début de cette année, j'ai eu l'impression de contracter une dette de reconnaissance envers chacun d'eux, et cette année a été au Conseil à la fois agréable et utile : agréable, car ce sont tous des hommes excellents; utile, car ils sont tous des diplomates hors pair et expérimentés dont les conseils, toujours donnés avec beaucoup de bonne grâce, nous ont été infiniment précieux. Mes relations et celles de ma délégation, tant au Conseil de sécurité que, d'une manière plus étroite, dans les comités et les consultations, avec les membres de ces délégations me permettent de dire que chacun d'entre eux possède des qualités tout aussi estimables que les chefs de délégation. Tous méritent nos hommages et notre admiration. Nos meilleurs vœux vont à nos collègues et aux membres de leurs délégations qui nous quittent, et je tiens à les assurer, au nom de la délégation soudanaise, que leur amitié nous demeurera précieuse et que nous continuerons à coopérer avec eux au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes.

132. M. de GUIRINGAUD (France) : En se prononçant à de nombreuses reprises depuis neuf ans sur le renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ma délégation n'a cessé de rappeler les conditions auxquelles devrait être subordonnée, selon elle, la décision positive prise, chaque fois, par le Conseil de sécurité sur la recommandation du Secrétaire général. Bien qu'au fil des années elle paraisse revêtir un caractère quasi rituel et automatique, la reconduction de ce mandat doit s'accompagner d'assurances suffisantes quant à la recherche d'une solution aux problèmes de l'île.

133. Le rapport du Secrétaire général, ainsi que les déclarations faites tout à l'heure par les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, font apparaître plus nettement sans doute qu'à aucun autre moment au cours des neuf dernières années que l'évolution des choses répond à nos préoccupations. D'une part, le maintien de la Force des Nations Unies est nécessaire car la tension subsiste dans l'île, même si la situation, au cours des six derniers mois, n'a été marquée d'aucun incident grave. D'autre part, les entretiens entre les deux communautés ont repris dans le cadre de la "formule" nouvelle proposée par U Thant le 18 octobre 1971, et les parties, selon les termes du rapport, "se sont montrées véritablement désireuses de régler leurs différends par la voie de négociations pacifiques" [voir S/10842, par. 55 et 71]. Enfin, le Secrétaire général nous précise les restrictions avec lesquelles il formule une recommandation favorable à la prorogation du mandat de la Force qui portera à plus de neuf ans la durée de sa présence à Chypre : si la situation évoluait au cours des six prochains mois, il ne manquerait pas de formuler de nouvelles recommandations à notre intention.

134. En ce qui concerne, d'abord, la situation générale à Chypre, le bilan, effectivement, demeure tout aussi préoccupant que par le passé. Si le nombre des incidents a diminué, il n'y a pas eu relâchement de la tension, mais en fait maintien du *statu quo*. En outre, ce qui est qualifié de "capacité d'intervention" des forces armées des deux parties s'est renforcé. La tendance au développement séparé des deux communautés, engendrant d'ailleurs un déséquilibre entre leur bien-être économique, s'est poursuivie. Quant aux restrictions apportées à la liberté de mouvement des civils, elles demeurent inchangées.

135. Il n'est sans doute pas nécessaire de poursuivre cette analyse d'une situation malheureusement trop familière au Conseil et qui paraît bien justifier le maintien de la Force dans l'île. D'autre part, la Force s'est attachée avec succès, comme le précise le rapport, à rechercher des solutions pacifiques aux problèmes qui peuvent affecter les relations entre les deux communautés et à éviter qu'aucune de celles-ci n'acquière, par rapport à l'autre, un avantage qui, générateur de ressentiments et de craintes, pourrait compromettre les négociations qu'elles ont entreprises.

136. Cette fonction, assumée aujourd'hui par la Force, nous paraît essentielle : la perspective dans laquelle elle s'inscrit est celle de l'instauration de la paix, *peace making*, par opposition au maintien de la paix, *peace keeping*. Elle présente donc un caractère fondamentalement positif qui, selon nous, dans les circonstances actuelles, justifie tout spécialement le renouvellement du mandat de la Force.

137. En ce qui concerne les pourparlers intercommunautaires, et compte tenu du caractère confidentiel qu'ils revêtent bien légitimement, nous relevons avec satisfaction trois faits : d'abord, qu'ils ont lieu — à quatre reprises déjà des réunions se sont tenues et celles-ci se poursuivront au mois de janvier; ensuite, que la "formule élargie", proposée par U Thant, s'est révélée positive; enfin, que la solution de questions fort importantes, sur le plan de l'administration locale, paraît en bonne voie.

138. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général, à ses collaborateurs du Secrétariat et à ceux qui, sur place, agissent en son nom, c'est-à-dire, tout particulièrement, son représentant spécial, M. Osorio-Tafall, et le commandant de la Force, le général Prem Chand, du concours qu'ils ont apporté et apportent aux parties, soit directement par leur participation aux pourparlers, soit indirectement en tendant d'éviter qu'un incident extérieur ne vienne peser sur le déroulement des conversations.

139. Nous rendons également hommage à la volonté de conciliation manifestée par les parties elles-mêmes et, selon les termes du rapport, à la "raison" et au "sérieux" avec lesquels elles ont entrepris de rechercher une solution aux problèmes de l'île. Ces dispositions favorables, que corroborent tous les témoignages reçus, nous incitent à l'optimisme.

140. Nous affirmons ici même, il y a six mois [1647<sup>ème</sup> séance], que des solutions pourraient être dégagées pourvu

que la suspicion ou l'intransigeance ne l'emporte pas sur l'esprit de compromis. Le rôle de la Force des Nations Unies est de prévenir ce qui pourrait engendrer cette suspicion et cette intransigeance : il justifie que le mandat de la Force soit prorogé dans les circonstances actuelles. Mais la recherche du compromis est du ressort des parties : il s'agit, pour elles, de travailler ensemble à doter Chypre d'institutions viables qui garantissent à chaque communauté et à la population dans son ensemble la sécurité et une participation effective aux affaires publiques. Nous formulons nos meilleurs vœux de succès pour la tâche difficile qu'elles ont entreprise.

141. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : A propos de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution sur la question de Chypre, la délégation soviétique tient à déclarer que l'Union soviétique n'a pas cessé de penser que cette question devrait être réglée par des moyens pacifiques pour répondre aux intérêts du peuple chypriote et favoriser la détente dans cette importante région du globe. Sur instructions du Gouvernement de l'URSS, la délégation soviétique a fait cette déclaration à maintes reprises aux séances du Conseil. Le règlement de ce problème doit être fondé sur le respect de la liberté, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, Etat Membre de l'ONU qui pratique une politique pacifique en se tenant à l'écart des blocs militaires. Nous voudrions souligner une fois de plus qu'il ne saurait faire de doute que c'est aux Chypriotes eux-mêmes qu'il appartient de résoudre les problèmes intérieurs de Chypre.

142. Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la question de Chypre doit être réglée sans ingérence extérieure. Les droits légitimes de tous les Chypriotes, qu'ils appartiennent à la communauté grecque ou à la communauté turque, doivent être respectés par tous. L'Union soviétique s'élève vivement, comme elle l'a fait par le passé, contre toute mesure qui lèserait la souveraineté de la République de Chypre et toute intention de résoudre la question de Chypre sans la participation du peuple chypriote au détriment de ses intérêts vitaux et en faveur des buts impérialistes égoïstes des forces étrangères.

143. Nous persistons à penser qu'en vue d'assurer l'indépendance, l'intégrité et la souveraineté de la République de Chypre, il est indispensable que toutes les forces étrangères quittent son territoire et que les bases militaires étrangères qui y sont actuellement installées soient démantelées.

144. Chypre est située dans la proximité immédiate de l'Europe. Il est donc tout à fait naturel que la conjoncture qui existe sur le continent européen influe directement sur la situation à Chypre. Il faut espérer que le vent pacifique de la détente internationale qui souffle sur l'Europe exercera également une influence bénéfique dans les régions voisines, et notamment dans l'île de Chypre.

145. La délégation soviétique note sur le plan positif que le rapport du Secrétaire général sur la situation à Chypre pour la période du 27 mai au 1er décembre 1972 indique

que des entretiens se poursuivent entre les deux communautés à Chypre depuis le 3 juillet dernier. La délégation soviétique souhaite sincèrement que ces pourparlers soient fructueux et aboutissent rapidement à une solution qui réponde aux intérêts de la République de Chypre, de sa population et de tous ses citoyens et contribue au renforcement de la paix dans la région. Nous nous félicitons également du rôle positif que les efforts du Secrétaire général, M. Waldheim, ont joué en contribuant à la reprise de ces entretiens.

146. Dans son rapport, le Secrétaire général recommande à nouveau au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force dite des Nations Unies pour une nouvelle période de six mois afin de maintenir des conditions normales qui permettent de poursuivre les entretiens entre les communautés.

147. La délégation soviétique a fait observer à maintes reprises — et un certain nombre d'autres délégations partagent son point de vue — que dans la conjoncture internationale actuelle on ne saurait nullement considérer comme normale une présence aussi prolongée des troupes étrangères qui constituent la prétendue Force des Nations Unies et qui sont stationnées à Chypre depuis huit ans. Cette présence n'a duré que trop longtemps. Il est clair que cette opération ne saurait servir d'exemple ou de modèle pour des opérations analogues de maintien de la paix effectuées par l'ONU. Si de telles opérations devaient durer aussi longtemps, des doutes pourraient surgir dans les esprits quant à leur opportunité même. A cet égard, la délégation soviétique voudrait souligner, une fois de plus, que l'opération des Nations Unies à Chypre ne peut et ne doit se poursuivre indéfiniment.

148. L'envoi des troupes des Nations Unies et leur stationnement sur le territoire d'un Etat indépendant et souverain doivent constituer une mesure exceptionnelle de courte durée à laquelle il convient de mettre fin le plus rapidement possible. Cependant, compte tenu de l'attitude adoptée à cet égard par les parties intéressées, surtout par le Gouvernement chypriote, la délégation soviétique ne s'est pas montrée opposée à ce que le Conseil de sécurité adopte la résolution tendant à proroger la présence des troupes des Nations Unies à Chypre jusqu'au 15 juin 1973.

149. Cependant, la position de la délégation soviétique à l'égard de cette résolution est fondée sur la condition essentielle que le mandat prorogé des troupes des Nations Unies à Chypre sera pleinement conforme aux dispositions de la résolution du Conseil de sécurité du 4 mars 1964 [186 (1964)] et des résolutions ultérieures du Conseil sur la question de Chypre, c'est-à-dire que les fonctions de ces troupes resteront inchangées et qu'elles continueront d'être financées à l'aide de contributions volontaires.

150. La délégation soviétique voudrait également dire quelques mots sur le renouvellement partiel du Conseil de sécurité à la suite du départ de cinq de ses membres remplacés par un nombre correspondant de nouveaux membres élus à la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

151. Nous avons constaté avec satisfaction que la période de deux ans qui vient de s'écouler s'est caractérisée par la volonté de tous les représentants qui nous quittent de coopérer avec tous les autres membres du Conseil pour rechercher les solutions les plus satisfaisantes et acceptables pour tous sur l'importante question du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

152. Cependant, par souci d'objectivité et de sincérité, nous sommes contraints de reconnaître que nous ne sommes pas toujours parvenus à une compréhension réciproque ou à une position concertée avec certains membres sur la seconde question importante à laquelle le Conseil de sécurité a accordé une grande attention, à savoir le problème de la décolonisation. A cet égard, nous exprimons l'espoir qu'il sera possible de parvenir également à une compréhension mutuelle sur cet important problème international de l'heure et d'élaborer des décisions concertées efficaces avec les nouveaux membres du Conseil.

153. La délégation soviétique tient à dire combien elle est satisfaite de la compréhension mutuelle et de la coopération étroite qui ont marqué ses relations avec les représentants des pays d'Afrique et d'Asie au sein du Conseil de sécurité sur les questions touchant la décolonisation. Nous espérons que cette compréhension mutuelle et cette coopération étroite se poursuivront entre les représentants de ces pays, tant au Conseil de sécurité qu'à l'ONU dans son ensemble, en vue de la réalisation du but élevé que les pays du continent africain se proposent, à savoir libérer le continent entièrement et pour toujours des derniers vestiges du colonialisme. La position de l'Union soviétique sur cette question a été récemment réaffirmée et clairement définie dans le communiqué soviéto-chilien publié le 10 décembre, ainsi libellé :

“L'Union soviétique et la République du Chili militent pour la liquidation rapide et totale des vestiges du colonialisme et l'application prompte et effective de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les deux pays condamnent résolument le racisme et l'*apartheid* sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.”

154. Permettez-moi, au nom de la délégation soviétique, de souhaiter plein succès, santé et bonheur aux membres du Conseil de sécurité qui nous quittent et avec lesquels pendant deux ans nous avons travaillé en étroite collaboration et dans le respect mutuel en entretenant des contacts personnels constants. Nous aimerions poursuivre et renforcer à l'avenir nos excellentes relations personnelles et maintenir des relations de travail et une coopération sur toutes les questions relevant de la compétence de l'ONU.

155. En ce qui concerne les travaux du Conseil, la délégation soviétique continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Conseil à apporter une contribution importante et suivie à la détente internationale et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, le Conseil accroîtra son efficacité et son rôle en tant qu'organe de l'ONU chargé de tout mettre en œuvre pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

156. La délégation soviétique est convaincue que les nouveaux membres du Conseil de sécurité participeront activement avec tous les autres membres à l'exécution de cette tâche si importante et lourde de responsabilités. Elle leur souhaite la bienvenue au Conseil et, pour sa part, déploiera tous ses efforts pour développer et maintenir une coopération étroite avec eux comme avec tous les autres membres du Conseil.

157. M. VINCI (Italic) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais brièvement expliquer la position de la délégation italienne, qui a approuvé, une fois de plus, la décision que vient de prendre le Conseil de renouveler pour six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

158. Je commencerai par rendre un chaleureux hommage au Secrétaire général, à son représentant spécial à Chypre, M. Osorio-Tafall, ainsi qu'au Secrétaire général adjoint, M. Guyer, et aux autres membres du Secrétariat. Leurs efforts inlassables pour préparer le terrain à une solution juste et acceptable du problème de Chypre méritent nos remerciements sans réserve. Le même hommage est dû au commandant de la Force des Nations Unies, le général Prem Chand, et à tous les contingents nationaux. Leur admirable comportement leur a acquis le respect de tous et a beaucoup contribué à ouvrir la voie de la réalisation de l'objectif final de cette importante opération de maintien de la paix. Nous nous félicitons également des déclarations très constructives faites aujourd'hui par les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce.

159. La délégation italienne a étudié avec beaucoup d'intérêt et d'attention le rapport que nous a présenté le Secrétaire général. En fait, c'est le deuxième rapport qu'il nous présente depuis sa visite dans l'île, au cours de laquelle toutes dispositions ont été prises pour la reprise rapide des entretiens entre communautés sur la base des propositions présentées dans l'aide-mémoire du 18 octobre 1971. Nous avons donc puisé quelque encouragement à lire, au paragraphe 71 du rapport, que "l'événement le plus important enregistré pendant la période considérée est, sans aucun doute, la reprise des entretiens entre les deux communautés", qui ont "donné un nouveau départ" aux discussions, et que "des progrès d'une portée limitée ont été accomplis dans certains domaines". En fait, trois séries d'entretiens ont déjà eu lieu et la quatrième est en cours.

160. Bien entendu, le rapport du Secrétaire général ne dissimule pas le fait que plusieurs questions importantes restent sans solution, que la voie jusqu'au but est encore longue et qu'il reste encore beaucoup d'obstacles à franchir. De l'avis du Secrétaire général, en réalité, le danger persiste d'hostilités à la moindre provocation; l'importation clandestine d'armes dans l'île n'est pas entièrement arrêtée et le déséquilibre dans le bien-être économique des deux communautés demeure presque aussi évident que par le passé. En d'autres termes, le Secrétaire général pense que la situation est fondamentalement instable et le restera jusqu'à ce que les problèmes de base que connaît l'île soient résolus.

161. Nous ne pouvons manquer d'accepter cette évaluation générale. D'autre part, comme je l'ai déjà dit en plusieurs occasions, nous ne devons pas oublier que les nombreuses questions en jeu sont complexes, et il nous faut comprendre, par conséquent, que la reprise des entretiens entre les deux communautés ne représente qu'un premier pas, mais essentiel, car ces entretiens, en effet, peuvent éclaircir l'atmosphère et créer des conditions meilleures et plus propices dans lesquelles il sera plus facile de prendre d'autres mesures indispensables en vue d'une solution définitive qui, nous l'espérons, ne tardera pas. J'ajoute, à ce propos, que nous sommes très encouragés par le fait que nous constatons de part et d'autre un désir sincère de régler les divergences par des négociations pacifiques, dans un esprit de bonne volonté et de compréhension. Comme la délégation italienne le préconise depuis longtemps, ce n'est qu'en abordant le problème de cette façon qu'il sera possible de surmonter les difficultés qui existent encore, non seulement dans l'intérêt de la population de Chypre, mais dans l'intérêt de tous les pays que préoccupe le maintien de la paix et de la sécurité dans une région aussi névralgique.

162. Malgré ces quelques éléments qui pourraient faire naître un certain espoir, le Secrétaire général estime indispensable de maintenir la force sur place pendant un certain temps encore. La délégation italienne partage entièrement cette opinion. Comme je l'ai déjà dit, la Force des Nations Unies à Chypre a fait preuve en effet d'un sens du devoir et des responsabilités inégalé dans l'accomplissement de sa lourde tâche; il semble donc essentiel de maintenir pour l'heure la Force dans l'île afin que la situation relativement meilleure persiste et afin de parer à tout événement imprévisible qui risquerait de gêner ou de troubler l'évolution normale de négociations pacifiques entre les parties intéressées.

163. Néanmoins, je souhaiterais voir cette opération prendre fin, dans un sens positif, dans un délai raisonnable. La Force existe maintenant depuis neuf ans et une prorogation indéfinie de son mandat reviendrait pratiquement à reconnaître, tacitement et malgré soi, qu'elle est incapable, à elle seule, de s'acquitter réellement de la tâche pour laquelle elle a été créée. En fait, de l'avis du Gouvernement italien et d'autres gouvernements, les opérations de maintien de la paix sont censées faire essentiellement deux choses : empêcher une situation de se détériorer et déboucher, avec les parties principalement intéressées, sur une solution pacifique conforme aux principes de la Charte. Dans ces conditions, il est exact qu'une opération de maintien de la paix des Nations Unies peut se justifier dans le cas de situations ou d'événements exceptionnels, mais il est exact aussi qu'un renouvellement indéfini de son mandat signifierait, comme je l'ai dit, que l'on admette l'impossibilité pour elle d'accomplir par elle-même la tâche qui lui a été assignée. En d'autres termes, à notre avis, le maintien de la paix ne remplacera jamais l'établissement de la paix. Les Nations Unies, en réalité, jouent leur rôle en fournissant aux parties une base valable d'accord, mais, bien entendu, ne peuvent se substituer aux parties elles-mêmes ni assumer leurs propres responsabilités

ou leur rôle dans l'effort tenté pour aboutir à un règlement pacifique et acceptable.

164. Parlant dans un sens général du problème de la sécurité internationale, le Ministre des affaires étrangères d'Italie, dans son intervention au cours de la discussion générale à l'Assemblée générale le 28 septembre, a dit :

“Le maintien de la paix exige non seulement des mesures destinées à éviter des conflits possibles ou à régler ceux qui existent, mais aussi un engagement global tendant à éliminer graduellement les causes plus profondes et parfois anciennes de conflit. Il faut inclure parmi celles-ci tous les types d'ingérence dans les affaires intérieures des pays, toute restriction de la souveraineté ou toute tentative de limiter la liberté de chaque peuple<sup>3</sup>.”

A mon sens, ce sont là exactement les deux conditions sur lesquelles le Secrétaire général insiste au paragraphe 80 de son rapport, à savoir la volonté des parties intéressées de consentir des concessions mutuelles et la nécessité que le calme continue à régner à Chypre pendant que les entretiens se poursuivent.

165. A cet égard, nous sommes persuadés — et l'expérience de ces dernières années l'a montré — qu'en dépit des nombreux problèmes qui subsistent dans l'île, l'affrontement n'est pas une alternative à la solution de la crise et que la paix n'est pas impossible pour les hommes de bonne volonté. Je crois qu'aucun homme d'Etat chypriote conséquent ne saurait en douter, et je suis certain qu'ils continueront à explorer toutes les voies possibles et, renonçant aux polémiques stériles, suivront rapidement le sentier tracé par les Nations Unies. Nous ne voyons pas où ailleurs nous pourrions placer nos espérances. Si ces espérances deviennent des réalités au cours des prochains mois, de nouveaux progrès concrets seront faits qui nous rapprocheront du jour où, espérons-le, nous obtiendrons un règlement pacifique définitif. A ce moment-là, nous éprouverons quelque satisfaction à avoir concouru à la mise en œuvre de l'objectif principal inscrit dans l'Article premier de la Charte : le maintien de la paix et de la sécurité grâce à des mesures collectives et le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international.

166. C'est dans cet esprit que nous avons voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter. Pour notre part, nous ne manquerons pas de continuer à apporter notre contribution volontaire à cette opération de maintien de la paix des Nations Unies et nous espérons que les autres membres du Conseil, notamment ceux qui sont le mieux à même de le faire, contribueront à cette opérations d'une manière appropriée. Il n'est pas de meilleure façon, pensons-nous, de s'acquitter des obligations que chaque Etat Membre a assumées au titre de l'Article premier de la Charte et de répondre à la volonté si souvent proclamée,

<sup>3</sup> *Ibid.*, vingt-septième session, Séances plénières, 2044ème séance, par. 80.

mais rarement respectée, de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

167. M. BOYD (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est avec une véritable satisfaction que nous avons écouté les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce qui, en termes mesurés et amicaux, se sont prononcés de façon positive en faveur d'une solution pacifique des problèmes de l'île de Chypre.

168. La délégation panaméenne a voté en faveur de la résolution que nous venons d'adopter, par laquelle est prorogé de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. En effet, elle considère que, pour le moment, c'est là une mesure constructive qui évite toute possibilité d'affrontement violent des deux groupes antagonistes.

169. Le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document S/10842 montre l'intérêt porté à la normalisation de la situation et les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés, à savoir que tous les habitants de Chypre, sans distinction aucune, puissent jouir bientôt des libertés fondamentales auxquelles aspirent de par le monde tous les peuples épris de paix et de tolérance.

170. Récemment, la reprise des conversations entre les deux communautés a été un élément très positif dans la recherche de solutions adéquates au problème de Chypre. La République du Panama a toujours fait siens les désirs d'unité nationale et d'intégrité territoriale du noble peuple chypriote et estime qu'il serait contraire à tous les intérêts et à tous les principes de la Charte d'essayer d'imposer des limites à l'indépendance de l'île. La stabilisation de la situation constatée récemment nous encourage car nous pensons que Chypre doit être une nation unie où seraient reconnus et garantis les droits des minorités.

171. Nous tenons à déclarer une fois de plus que le Panama est prêt à faire tout son possible pour que le problème de Chypre trouve une solution durable afin que bientôt l'île puisse devenir une partie unifiée, souveraine et indivisible.

172. Nous considérons que les efforts faits par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales, M. Roberto Guyer, méritent toute notre reconnaissance; en même temps, nous remercions très sincèrement tous les autres fonctionnaires et collaborateurs qui ont participé à cette opération.

173. Nous estimons que la présence continue de la Force des Nations Unies à Chypre a été un élément positif, et c'est pourquoi nous avons voté avec plaisir en faveur d'une nouvelle prorogation de son mandat.

174. C'est peut-être la dernière fois, Monsieur le Président, que le Conseil se réunira sous votre présidence et je voudrais dire que ma délégation a très sincèrement apprécié la manière correcte avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos responsabilités à ce poste important; en effet, vous avez

rempli vos obligations dans un esprit de tolérance et de compréhension pour chacun de nous.

175. Nous voudrions aussi remercier sincèrement les délégations de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, dont le mandat comme membres non permanents du Conseil de sécurité expire ce mois-ci, pour la précieuse contribution qu'elles ont apportée aux travaux du Conseil ainsi que pour la coopération et la courtoisie qu'elles ont manifestées à ma délégation au cours de l'année qui s'est écoulée depuis que le Panama est devenu membre du Conseil. Ma délégation gardera un souvenir ému des représentants des pays sortants, MM. Longerstaeys, Vinci, Nakagawa, Farah et Nur Elmi.

176. Nous tenons à mentionner plus particulièrement un autre membre latino-américain du Conseil, l'ambassadeur Carlos Ortiz de Rozas, qui, par sa façon d'agir sérieuse, judicieuse et réfléchie, a toujours su s'acquiescer le respect de tous ses collègues. Il nous manquera beaucoup et nous regretterons son dynamisme, son enthousiasme, sa compétence et son expérience. La façon brillante dont il s'est acquitté de ses fonctions restera dans l'histoire des débats du Conseil de sécurité comme la manifestation la plus importante et la plus mémorable de nos réunions.

177. Le *New York Times* d'aujourd'hui nous annonce que l'ambassadeur George Bush quittera l'Organisation des Nations Unies pour assumer la présidence du parti républicain des Etats-Unis d'Amérique. Il nous paraît donc approprié de lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions, ce qui ne sera pas difficile s'il déploie les mêmes qualités humaines dont il a fait preuve ici dans la recherche de solutions justes aux problèmes du monde et à ceux qui se posent entre nos deux pays.

178. Comme vous le savez tous, le Pérou remplacera l'Argentine en tant que nouveau membre non permanent du Conseil de sécurité pour représenter l'Amérique latine. En raison des liens traditionnels très étroits d'amitié qui ont toujours uni le Pérou et le Panama, en raison aussi du rapprochement qui existe entre nos deux gouvernements, je peux affirmer que, l'an prochain, les représentants de l'Amérique latine au Conseil agiront dans un grand esprit d'harmonie.

179. En exprimant notre gratitude à toutes les délégations sortantes et à leurs représentants, nous leur adressons nos meilleurs vœux pour l'année 1973.

180. Mme CISSE (Guinée) : Ma délégation vient, une fois de plus, de voter en faveur du projet de résolution par lequel le Conseil de sécurité décide de prolonger, pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 1973, le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix.

181. Ma délégation se réjouit de ce que la situation militaire soit restée calme pendant la période considérée, marquant ainsi d'une façon indéniable le rôle déterminant joué par les Nations Unies dans cette partie du continent.

182. Dans son rapport, le Secrétaire général nous dit :

“L'événement le plus important enregistré pendant la période considérée est, sans aucun doute, la reprise des entretiens entre les deux communautés. Le concours fourni aux deux interlocuteurs par mon représentant spécial et par les deux experts de droit constitutionnel a été constructif et efficace et a donné un nouveau départ à leurs échanges de vues. Des progrès d'une portée limitée ont été accomplis dans certaines domaines [voir S/10842, par. 71].”

A cet égard, ma délégation voudrait rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts louables en vue du maintien de la paix. Elle voudrait associer à ces hommages ses collaborateurs.

183. Au chapitre III de son rapport, le Secrétaire général attire notre attention sur le peu de progrès accomplis depuis le dernier rapport vers le rétablissement d'une situation normale. En matière d'approvisionnement en eau des villages chypriotes turcs, la situation est restée pratiquement inchangée. Ma délégation regrette que la Force n'ait pas réussi à faire lever les restrictions apportées à la liberté de mouvement des civils. Ma délégation forme des vœux ardents pour que Chypre, pays non aligné qui déploie des efforts louables pour assurer à ces citoyens une vie honorable dans la dignité et la souveraineté nationale, puisse, dans un avenir proche, vivre dans la paix et dans la sécurité, pour que le calme continue à régner afin que soient relâchées les tensions entre les différentes communautés.

184. Avant de terminer, ma délégation voudrait rendre hommage aux représentants de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, qui bientôt quitteront le Conseil. Elle voudrait les féliciter de l'esprit d'amitié et de franche collaboration qui a caractérisé nos rapports au cours des cinq mois de notre présence au Conseil. Elle voudrait les féliciter pour leur contribution positive aux travaux du Conseil. En retour, elle forme le vœu que ces collègues qui nous quittent puissent maintenir la coopération et l'amitié qui existent entre nos différentes délégations.

185. Je voudrais également, eu égard à ce que vient de nous apprendre le représentant du Panama et surtout la presse dans le *New York Times*, adresser nos félicitations à l'ambassadeur Bush et lui souhaiter plein succès dans les nouvelles fonctions qui l'appellent en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et, si j'en crois les rumeurs de la presse, nous espérons que les contacts resteront empreints d'amitié entre l'ambassadeur Bush — ou plutôt maintenant M. Bush — et l'Organisation.

186. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si aucun membre ne souhaite intervenir sur la question, et avant de donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse, je voudrais, avec l'assentiment du Conseil, faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'INDE.

187. Nous avons étudié soigneusement le dernier rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre et suivi avec un vif intérêt les commentaires des principales parties ainsi que des membres du Conseil.

188. Au cours de notre réunion consacrée à la question en juin, nous nous étions félicités de la reprise des entretiens entre les parties. Nous avons alors exprimé l'espoir que la coopération, la compréhension et la modération dont avaient fait preuve les parties — ce qui avait facilité cette évolution — seraient renforcées pour assurer le succès des entretiens repris. Nous sommes heureux de noter, d'après le rapport du Secrétaire général, que cette atmosphère favorable continue de prévaloir. Plusieurs séries d'entretiens ont eu lieu déjà et d'autres sont prévues. Il est compréhensible que seul un progrès limité a été réalisé. Alors que nombre d'importantes questions demeurent encore sans solution, les difficultés existantes sont abordées de façon raisonnable et déterminée. Fait plus important encore, il existe un désir sincère de régler les divergences au moyen de négociations pacifiques. Les observations du Secrétaire général sur les progrès des entretiens à ce jour constituent une source d'encouragement. Nous espérons sincèrement que l'esprit de coopération entre les parties ira croissant plus vite. Nous avons toujours cru qu'en face du problème particulier de Chypre le désir sincère de régler les divergences au moyen de négociations pacifiques et de contacts directs à cette fin entre les parties intéressées constituait le meilleur moyen de résoudre les problèmes.

189. Le Secrétaire général, ses représentants ainsi que tous ceux qui l'entourent et travaillent à Chypre en vue de régler le problème de Chypre méritent notre vive reconnaissance pour les efforts qu'ils déploient. Grâce à la coopération soutenue de toutes les parties, nous voulons croire que tous ces efforts aboutiront à des progrès beaucoup plus substantiels. Nous ne devons pas toutefois oublier les difficultés qui subsistent ni les difficultés nouvelles qui pourraient surgir et compliquer encore notre recherche commune d'une solution. Pour éviter tout recul dans le progrès, nous estimons qu'il est essentiel que tous les efforts soient déployés pour réduire, sinon faire disparaître, les tensions existantes et nous assurer que rien ne soit fait pour rendre plus irrespirable le climat qui règne tant dans l'île que dans les régions avoisinantes. Nous souhaiterions que tous les affrontements soient remplacés par un esprit sincère de coopération et de conciliation afin de rétablir dans l'île une situation normale et, partant, favoriser les efforts du Secrétaire général.

190. Nous notons à ce propos que le Gouvernement chypriote s'est déclaré disposé à mettre en œuvre une politique de désaffrontement général réciproque. Nous partageons avec le Secrétaire général la conviction que la grande majorité des habitants de Chypre souhaitent ardemment la paix ainsi qu'un résultat fécond et satisfaisant des entretiens entre communautés. L'harmonie et la coopération, au moyen d'un examen pacifique des divergences qui existent, constituent la seule solution pour les habitants de Chypre qui, toujours, ont vécu côte à côte au sein d'une société multiraciale et multireligieuse, comme les peuples de nombre d'autres pays.

191. Nous avons toujours appuyé la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Nous persistons à croire que la conciliation juste et harmonieuse d'intérêts divergents est essentielle pour sauvegarder la paix et la sécurité, non seulement dans l'île mais aussi dans l'ensemble de la région. Une heureuse solution des problèmes de Chypre exercerait un effet bénéfique sur des régions fort éloignées de ses côtes. Le meilleur moyen d'aboutir à une solution, c'est la négociation entre les parties, sans pression ni ingérence étrangères.

192. C'est dans cet esprit et dans cette conviction que ma délégation a voté pour le projet de résolution que nous venons d'adopter. Dans le climat actuel d'espoirs renouvelés mais de dangers toujours présents, le Secrétaire général a recommandé que la Force des Nations Unies à Chypre soit maintenue en place pour une nouvelle période limitée. Les gouvernements intéressés ont donné leur assentiment à cette recommandation. Nous nous joignons aux autres délégations pour exprimer l'espoir que, dans un proche avenir, une conclusion satisfaisante et concertée des entretiens en cours permettra d'éliminer la nécessité de prolonger à nouveau le mandat de la Force.

193. En ma qualité de *PRESIDENT*, je donne maintenant la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

194. *M. ROSSIDES (Chypre) [interprétation de l'anglais]* : Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole sur cette question pour leurs déclarations très positives et constructives, montrant toutes l'intérêt qu'ils portent à la paix à Chypre, au progrès vers une solution, et à l'indépendance, la souveraineté et l'unité de Chypre. Dans toutes ces déclarations, même s'ils n'en ont pas fait directement mention, ils ont exprimé implicitement leur désir de voir un Etat chypriote uni et non divisé. Nous avons vu, de par le monde, quels étaient les effets de la division et du partage, et aucun représentant ayant les intérêts d'un pays à cœur ne songerait à diviser ce pays de quelque façon que ce soit. J'exprime donc mes sincères remerciements à tous les membres du Conseil pour leurs déclarations positives et pour leur respect de l'indépendance et de la souveraineté de Chypre, de la non-intervention, du non-recours à la force contre Chypre, et de la nécessité de confier au peuple chypriote le soin de résoudre son problème sans intervention de l'extérieur.

195. Bien que ma reconnaissance s'adresse à tous les membres, je voudrais mentionner plus particulièrement le représentant de la Yougoslavie, qui non seulement s'est référé de façon plus précise et plus chaleureuse à mon pays, à son indépendance, à son unité et à sa souveraineté, mais aussi a fait mention du Président de mon pays, à qui il a rendu hommage en le comparant au Président de la Yougoslavie, le président Tito, dirigeant d'un pays non aligné. Mon pays est un pays petit et modeste, qui ne prétend pas du tout à un rôle de dirigeant, mais nous sommes reconnaissants au représentant de la Yougoslavie des paroles qu'il a prononcées.

196. Je voudrais aussi remercier tout particulièrement le représentant de la Somalie des allusions qu'il a faites à mon pays et à la façon dont celui-ci conçoit les problèmes internationaux, et au désir que Chypre soit un centre d'unité et non pas un champ de bataille. Telle a toujours été notre politique, et cela a été dit de nombreuses façons et dans de nombreux organes de l'Organisation des Nations Unies à propos d'autres problèmes qui n'ont rien à voir avec celui de Chypre, et nous sommes reconnaissants au représentant de la Somalie d'avoir rappelé la déclaration que nous avons faite lorsque Chypre est devenue Membre de l'Organisation.

197. Je tiens aussi à remercier le représentant du Panama des paroles chaleureuses qu'il a prononcées au sujet de Chypre, ainsi que le représentant des Etats-Unis, qui a explicitement mentionné la souveraineté, l'indépendance et l'unité de Chypre, ce qui semble particulièrement pertinent eu égard à ce qui s'est passé au Conseil aujourd'hui. Le représentant des Etats-Unis a aussi parlé de la nécessité d'assurer la liberté de mouvement, sujet qui a été soulevé par le Secrétaire général dans son rapport et qui est une question qui préoccupe vivement mon gouvernement et le peuple chypriote; mais la majorité du peuple chypriote — la population grecque de l'île — ne peut toujours pas utiliser ou même s'approcher de plus d'une centaine de routes dans le pays, y compris cinq grandes artères de communications; il est donc très important que la liberté de mouvement soit restaurée à Chypre si nous voulons voir ce retour à la normale auquel tant de représentants ont fait allusion.

198. Je voudrais aussi remercier le représentant de l'Union soviétique de sa déclaration positive.

199. Je ne veux pas citer tous ceux qui ont pris la parole d'une façon constructive sur la question de Chypre et sur ses problèmes. Il n'y a eu aucune note discordante de la part des membres du Conseil.

200. Je ne peux malheureusement pas dire la même chose de mon collègue de la Turquie, qui m'a assez étonné par sa déclaration car je ne crois pas qu'il pensait réellement ce qu'il disait lorsqu'il a fait objection au mot "unitaire" qui figure au paragraphe 80 du rapport du Secrétaire général. Il a approuvé la teneur du rapport précédent, qui parle aussi d'"un Etat indépendant, souverain et unitaire auquel les deux communautés participeraient de façon adéquate" [voir S/10664, du 26 mai 1972, par. 79]. La clause qui donne son équilibre à cette phrase est "la participation adéquate des deux communautés", et la même déclaration apparaît dans les deux rapports. Le rapport précédent avait été établi avant que les entretiens n'aient commencé et, jusqu'à ce moment-là, il y avait eu une certaine confusion; mais maintenant les négociations se déroulent depuis au moins six mois. Des progrès ont été réalisés au cours de ces entretiens. Pour réaliser ces progrès, les parties ont dû avoir des vues plus précises, parce que si elles avaient été dans le même état de confusion que celui indiqué dans le paragraphe 80, chacune des parties faisant objection à quelque chose, elles n'auraient pu engager aucune négociation. Sur quoi aurait-on pu négocier jusqu'à maintenant si ce n'est sur un Etat unitaire ?

201. Les Turcs prétendent que leurs droits découlent des accords de Zurich et de Londres. Ils ne réclament pas d'autres droits que ceux-là; mais il s'agit purement et simplement, dans ces accords, d'un Etat unitaire; ainsi donc, lorsque le représentant de la Turquie fait objection à l'emploi des mots "Etat unitaire", il fait objection aux dispositions des accords de Zurich et de Londres. Si les Turcs n'ont pas pour objectif la division — et je ne crois pas que ce soit là leur objectif —, il n'y a alors pas de raison de faire objection au mot "unitaire". Si Chypre doit résoudre ses problèmes, il doit les résoudre dans l'unité et non pas dans la division et dans la lutte. Voulons-nous arrêter la marche du temps et revenir à l'époque de la division et de la lutte dans l'île ? Faisons-nous objection au fait qu'il y a maintenant un plus grand degré d'accord à Chypre sur la solution du problème ? Je ne le pense pas. Je n'attribue donc aucune intention de ce genre à mon ami et collègue de la Turquie, pour qui j'ai le plus grand respect, car je le connais personnellement. Je suis convaincu que ce n'était pas son intention. Il a probablement soulevé des objections parce qu'il n'était pas fait mention des différentes réserves formulées; mais pourquoi en parler maintenant, alors que nous avons une situation plus positive dans les entretiens en cours ?

202. Le représentant de la Turquie a aussi fait allusion aux Chypriotes turcs comme étant les victimes de toute la situation. Je ne sais pas, peut-être est-ce le cas; mais qui en fait a fait des victimes ? Il se peut qu'ils soient les pions d'une politique et ne puissent donc pas défendre leurs intérêts d'une façon plus efficace. Le représentant de la Turquie a fait allusion au fait qu'ils n'ont pas été autorisés à retourner dans leurs foyers, dont ils ont été expulsés par les forces grecques. Il y a beaucoup de faits que je pourrais citer; je ne rapporterai que les faits suivants.

203. Le Gouvernement chypriote a non seulement invité mais a encouragé les Chypriotes turcs à retourner dans leurs foyers. Il a construit et réparé des maisons — 350 maisons dans un cas —, mais aucun Chypriote turc n'a été autorisé à retourner chez lui parce que les dirigeants chypriotes turcs avaient pour politique de décourager les Turcs de s'associer ou d'avoir des contacts avec les Grecs. Ils n'ont donc pas été autorisés à revenir et le Gouvernement a cessé de réparer les maisons parce que, après quelque temps, elles s'abîmaient à nouveau, les Chypriotes turcs ne revenant pas. Les seuls cas — il n'y en a eu que deux ou trois — où les réfugiés turcs ont été autorisés à retourner dans leurs maisons ou dans leurs villages, c'est lorsque cela pouvait avoir un avantage politique quelconque. Par conséquent, ce n'est pas l'aspect humanitaire qui préoccupe mon ami du côté opposé, mais plutôt l'avantage politique, parce qu'on veut que les Chypriotes turcs reviennent seulement à Omorphita et à Neapolis, lieux de la ligne d'affrontement, de façon à renforcer leurs positions dans ces régions. Ce n'est donc pas pour des raisons humanitaires. Je suis d'accord avec le représentant de la Turquie pour reconnaître que, dans ces circonstances, les Chypriotes turcs souffrent maintenant en raison de cette attitude.

204. En ce qui concerne l'électricité, il est dit dans le rapport que, s'il n'y a pas d'électricité dans certains villages,

c'est parce que les fonctionnaires ne sont pas autorisés à aller dans les villages — pour la simple raison que des ordres supérieurs s'y opposent. Ce ne sont pas les villageois chypriotes turcs eux-mêmes qui interdisent aux fonctionnaires d'entrer. Je pourrais citer de nombreux exemples à ce sujet. Il est dit dans le rapport qu'ils n'ont pas pu assurer la fourniture du courant électrique nécessaire, mais le Gouvernement fournit l'électricité et l'eau à tous ses citoyens, en dépit du fait que la plupart des Chypriotes turcs ne paient pas leurs factures d'électricité et d'eau. Il faut noter qu'au 1<sup>er</sup> décembre 1969 les Chypriotes turcs devaient 591 000 livres au Gouvernement pour l'eau consommée, alors que leurs dettes pour l'électricité se montaient à 1 665 000 livres au 30 avril 1970. Néanmoins, le Gouvernement n'a jamais envisagé la possibilité de couper l'eau et l'électricité pour non-paiement de factures.

205. Je souhaiterais donc que la situation corresponde au tableau qu'en a brossé le représentant de la Turquie, parce qu'il serait alors facile d'y remédier immédiatement; le Gouvernement est prêt à aider les Turcs et à les réinstaller dans leurs villages, et, si leurs dirigeants ne les en empêchaient pas, ils reviendraient et le problème n'existerait pas. A l'heure actuelle, nous sommes tout prêts à les voir revenir dans leurs villages; nous ne sommes pas seulement désireux de les voir revenir, nous les y invitons, nous voulons qu'ils reviennent, parce que nous voulons qu'il y ait conciliation et normalisation. Ce sont ceux qui ne veulent pas un retour à la normale et qui s'opposent à un relâchement de l'affrontement qui empêchent le retour des villageois dans leurs foyers.

206. Je ne veux pas continuer; en cas de besoin, je pourrais donner toutes les références voulues. Mais je voudrais terminer en disant que je suis certain que le représentant de la Turquie ne souhaite pas introduire la discorde dans cette discussion, qu'il souhaite véritablement un retour à la normale et un relâchement de l'affrontement à Chypre, l'unité des habitants, et non la discorde et le conflit à l'état perpétuel pour quelque avantage politique avoué ou caché.

207. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Turquie dans l'exercice de son droit de réponse.

208. **M. OLCAY** (Turquie) [*interprétation de l'anglais*]: Je voudrais, avant de commencer cette très brève intervention, remercier M. Rossides des aimables paroles d'amitié personnelle qu'il m'a adressées.

209. Répondant à l'appel qu'il a lancé à la fin de sa déclaration et pour maintenir l'esprit positif qui a marqué le débat aujourd'hui, et ne souhaitant certes pas avancer tous les arguments et contre-arguments que l'on pourrait trouver à l'égard de l'un quelconque des aspects du problème de Chypre si l'on voulait consulter les dossiers, anciens et nouveaux, et les télégrammes reçus aujourd'hui même, je ne vais pas entrer dans les détails des raisons pour lesquelles on a fourni du courant électrique à tel village et on n'a pas approvisionné en eau tel autre, quelles sont les raisons

locales, qu'il s'agisse de raisons politiques ou de raisons plus complexes, ou même si, quelquefois, il n'y a pas de raison du tout. Je ne veux pas entrer dans ces détails et je m'abstiendrai de toute polémique.

210. Je me bornerai à tenter d'expliquer pourquoi j'ai délibérément émis des doutes sur l'emploi du mot "unitaire", ce contre quoi vient de s'élever le représentant de Chypre. Mon but en attirant l'attention sur ce fait était simplement de faire clairement le départ dans les façons d'aborder le problème dans deux rapports successifs du Secrétariat. Mon objectif essentiel était de faire remarquer qu'il y avait une divergence de vues dans les deux rapports successifs. Lorsque j'ai signalé cela, j'entendais dire — et je crois l'avoir fait, quoique peut-être pas explicitement — que nous ne devons pas parler de questions qui seraient peut-être encore aujourd'hui sujettes à controverse et qui sont encore à l'étude ou forment la base des discussions dans les entretiens entre les communautés qui se déroulent à Chypre. Je crois être parfaitement d'accord, à ce propos, avec mon collègue de Grèce, qui nous a dit qu'il valait mieux ne pas aborder ici des problèmes qui relèvent des entretiens de type constitutionnel qui ont lieu à Chypre; et c'était l'une des raisons principales, sinon la raison principale pour laquelle je ne voulais pas que ce terme ou tout autre pouvant susciter une controverse soit ici évoqué.

211. Je dois dire que cette opinion a été largement confirmée par l'attitude de la majorité des membres du Conseil qui, avec beaucoup de sagesse, se sont abstenus, dans leurs discours, d'employer l'un quelconque des termes — pas seulement le mot "unitaire" mais l'un quelconque des mots — qui pourraient susciter de telles controverses.

212. **M. Rossides** vient de dire que même en ne mentionnant pas ces mots on y avait fait allusion. On peut voir jusqu'où tout cela pourrait nous mener si nous devons ici — et je souligne le mot "ici" — attacher de l'importance à des mots qui ont un sens précis, mais dans le contexte des discussions qui se déroulent en ce moment à Chypre. C'était la raison pour laquelle je voulais éviter toute discussion du problème ici.

213. Je ne vais pas maintenant entrer dans la discussion de la question de ce que signifient les accords de Zurich et de Londres et de ce qu'ils ne signifient pas, de ce que veut dire Etat unitaire et de ce que cela ne veut pas dire, ou de ce qui est une fédération et de ce qui n'est pas une fédération. Ce n'est pas l'endroit de le faire; les spécialistes et les représentants des deux communautés, avec l'aide compétente de M. Osorio-Tafall, s'occupent pleinement du problème; ils s'en entretiennent depuis des mois et continueront de le faire, et — espérons-le — parviendront à une solution acceptable.

214. S'il n'y avait pas de controverse — et c'est ce que j'essayais de faire comprendre —, y aurait-il une discussion? Discuterions-nous de tout cela s'il y avait accord sur le sens des diverses expressions? Je préférerais donc qu'une telle discussion n'ait pas lieu; je préférerais même éviter l'exercice du droit de réponse; j'avais espéré qu'il

serait possible d'éviter de tels échanges, mais, apparemment, ils sont inévitables.

215. Je mentionnerai une dernière question à propos de la situation des Turcs, pourquoi elle est ce qu'elle est, pourquoi ils ne rentrent pas dans leurs foyers, pourquoi ils souffrent — souffrance qu'ont reconnue tous ceux qui ont parlé — et qui ou quoi en est responsable. Je ne vais pas entrer dans une polémique à ce sujet; je ne dirai qu'une chose : j'espère que tous ceux qui sont ici réunis reconnaîtront que ce n'est pas par plaisir que ces personnes ne retournent pas dans leurs anciennes maisons et chez eux. Je crois que l'instinct de conservation est l'un des plus forts chez l'être humain; aussi longtemps qu'ils n'accorderont pas leur confiance à l'autre partie, ces habitants continueront de penser que leur sécurité est mieux assurée dans leur misère actuelle qu'elle ne le serait sans la protection que leur donne le fait qu'ils sont ensemble.

216. Ayant dit cela, je voudrais terminer sur une note optimiste. Comme le rapport du Secrétaire général en fait foi, les entretiens progressent. Je ne voudrais pas paraître trop optimiste car je suis profondément convaincu que le pessimisme qui suit l'optimisme est plus profond qu'un pessimisme tout court. C'est la seule raison pour laquelle je ne veux pas me montrer trop optimiste maintenant. J'espère que mes collègues qui se trouvent de l'autre côté de la table seront d'accord pour penser qu'il y a des raisons d'être optimiste et que, avec quelque bonne volonté de la part de tous les intéressés, la prochaine fois que nous nous trouverons ici la note optimiste sera d'un optimisme sans réserve. On parle toujours d'un optimisme prudent. J'espère que, lorsque nous nous rencontrerons à nouveau, ce sera un optimisme sans nuance.

217. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de Chypre dans l'exercice de son droit de réponse.

218. M. ROSSIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je ne dirai que quelques mots. J'ai été heureux d'entendre le représentant de la Turquie déclarer qu'il admet maintenant que ce n'est pas le Gouvernement qui empêche les Chypriotes turcs de retourner dans leurs foyers. Il a dit que les Turcs ne s'estiment pas suffisamment en sécurité pour revenir. L'idée est donc déjà admise que ce n'est pas le Gouvernement qui les empêche de rentrer. Que ce soient les Chypriotes turcs eux-mêmes qui ne veulent pas rentrer ou qu'ils aient reçu l'ordre de ne pas rentrer, c'est une autre question dont je ne parlerai pas. Je voudrais seulement citer un passage du rapport du Secrétaire général du 8 décembre 1966 :

“les dirigeants chypriotes turcs ne sont pas favorables au retour des réfugiés dans leurs foyers, et ils les dissuadent de revenir dans leurs villages [*voir S/7611, par. 139*]”.

Ce n'est pas qu'ils craignent de rentrer, mais ils en sont découragés pour des raisons politiques. Ensuite, dans le rapport du 11 mars 1965, on lit :

“les dirigeants de la communauté dissuadent la population chypriote turque d'avoir des contacts personnels,

d'affaires ou autres, avec leurs compatriotes chypriotes grecs, de se rendre dans les bureaux du gouvernement pour des questions administratives et de regagner leur village d'origine s'ils sont réfugiés [*voir S/6228, par. 55*]”.

Ainsi, on les empêche par la force — et nous savons bien cela — de retourner dans leurs villages et leurs maisons. Cela est dit dans plusieurs rapports. Dans celui du 10 juin 1965, on lit :

“Les dirigeants chypriotes turcs continuent d'exercer un contrôle effectif sur le libre mouvement des membres de leur propre communauté ... On signale que les Chypriotes turcs risquent de se trouver dans une situation difficile au sein de leur communauté s'ils ne limitent pas les contacts avec leurs compatriotes chypriotes grecs à un strict minimum [*voir S/6426, par. 115*]”.

C'est là une politique de séparation, de division, de maintien des hostilités. C'est tout.

219. Je n'avais pas l'intention de parler de cela. Cependant, si l'on nous accuse gratuitement de ne pas autoriser les Chypriotes turcs à retourner dans leurs foyers, nous devons répliquer. Toutefois, je le dis à nouveau : je respecte mon ami — et si je dis “mon ami”, c'est que je crois qu'il est vraiment mon ami — le représentant de la Turquie, et je sais qu'il est de cœur avec nous dans notre désir de parvenir à l'unité et de trouver une solution au problème de Chypre.

220. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Turquie dans l'exercice de son droit de réponse.

221. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je regrette d'avoir à reprendre la parole, mais je le fais parce que l'ambassadeur Rossides a parlé de mon amitié et je tiens à lui dire qu'elle est pleinement réciproque. J'ai vu, dans les comptes rendus, que, d'ordinaire, c'est l'ambassadeur Rossides qui a le dernier mot. J'ai voulu, aujourd'hui, changer les choses et, pour une fois, avoir, moi, le dernier mot.

222. Je voudrais préciser quelque chose. Il ne s'agit pas de savoir qui permet à qui de faire quoi. La question est de savoir qui, compte tenu de tous les éléments d'une situation, a le courage de prendre une certaine décision. Lorsqu'une communauté, dans une société donnée, s'est vue soumise à certains mauvais traitements, cette communauté répugne à retourner à une situation antérieure si elle n'a pas la garantie que les conditions qui sont à l'origine de sa situation actuelle ne se renouvelleront pas.

223. Donc, comme je l'ai dit et redit, aussitôt que la confiance reviendra — et nous espérons tous qu'elle reviendra un jour —, les souffrances diminueront certainement et le retour à la normale, dont nous parlons tous ici, se réalisera. L'important est qu'au fond d'elles-mêmes ces personnes ne semblent pas convaincues que la situation justifie une telle confiance. J'espère que cela sera possible dans un proche avenir.

224. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

225. **M. ROSSIDES** (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je veux simplement remercier mon ami. Je le remercie pour sa déclaration, mais je voudrais ajouter que les souffrances ne sont pas seulement du côté des Chypriotes turcs; elles sont des deux côtés et, s'il s'agissait de les peser, je crois que ceux qui reçoivent des bombes au napalm et sont brûlés sont ceux qui souffrent le plus.

226. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je crois pouvoir conclure que la discussion relative à Chypre est terminée après cette intervention. J'ai cependant encore quelques orateurs inscrits.

#### Déclarations à l'occasion du départ des membres sortants

227. **M. de GUIRINGAUD** (France) : Je voudrais m'associer à la fois aux regrets et aux vœux qu'a déjà inspirés à plusieurs orateurs le départ prochain du Conseil de cinq de nos collègues : l'ambassadeur Ortiz de Rozas, l'ambassadeur Longerstaey, l'ambassadeur Vinci, l'ambassadeur Nakagawa et l'ambassadeur Nur Elmi.

228. Il y a seulement sept mois que j'ai le privilège de participer à vos délibérations, mais cette courte période m'a suffi pour apprécier personnellement la contribution éminente que nos cinq collègues ont apportée aux travaux du Conseil. Je sais, d'autre part, quels liens étroits leurs cinq délégations ont maintenus, depuis deux ans, avec la délégation française. C'est donc avec des regrets très sincères que je vois leur mandat au Conseil arriver à expiration. Je ne doute pas qu'à la tête de leurs missions respectives ils continueront à jouer un rôle important au sein de notre organisation. Pour ce qui la concerne, ma délégation ne manquera pas de maintenir avec les leurs les relations d'ancienne amitié qu'elles ont toujours eues et qui ont été si heureusement renforcées par notre voisinage et notre association au Conseil.

229. A l'ambassadeur Nur Elmi, à l'ambassadeur Nakagawa, à l'ambassadeur Vinci, à l'ambassadeur Longerstaey et à l'ambassadeur Ortiz de Rozas, j'adresse mes vœux les plus cordiaux pour la bonne continuation de leur haute mission.

230. Bien qu'il ait quitté la salle du Conseil, et craignant de ne pas le revoir en sa qualité de chef de la mission des Etats-Unis d'Amérique, je voudrais ajouter un mot à l'adresse de l'ambassadeur Bush. C'est avec un vif regret que j'ai appris par le journal, ce matin, que lui aussi, pour d'autres raisons, allait bientôt nous quitter. Je prie l'ambassadeur Bennett de se faire auprès de lui l'interprète de mes félicitations pour la nouvelle marque de confiance qu'il a reçue de son gouvernement et de lui transmettre les vœux que je forme pour le succès de sa nouvelle mission.

231. **M. NAKAGAWA** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Ce fut un grand privilège et un grand honneur pour

mon pays, pour ma délégation et pour moi-même que d'avoir été, au cours des deux années écoulées, membre non permanent du Conseil de sécurité. Ces deux années sont mémorables et importantes du fait des activités du Conseil. Je n'en donnerai que quelques exemples : nous avons accueilli les représentants de la République populaire de Chine; nous avons élu un nouveau Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et nous avons organisé les réunions historiques du Conseil à Addis-Abeba.

232. Le mandat du Japon comme membre non permanent du Conseil va expirer à la fin de cette année. Profitant de l'occasion qui s'offre à moi, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à tous mes collègues autour de cette table et aux délégations dont ils sont les chefs, au Secrétaire général, M. Waldheim, à M. Kutakov, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux autres membres du Secrétariat pour toute la coopération et la bonne volonté dont ils ont fait montre à l'égard de ma délégation et de moi-même au cours des deux années écoulées.

233. Dès le mois de janvier de l'an prochain, le Conseil sera en quelque sorte rajeuni par la venue de cinq nouveaux membres non permanents. Je suis certain que le nouveau Conseil poursuivra ses tâches importantes avec le même dévouement et la même énergie que le Conseil tel qu'il est aujourd'hui composé.

234. **M. MOJSOV** (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, au nom de ma délégation, de m'associer aux autres membres du Conseil afin d'exprimer nos sentiments à l'égard des cinq membres qui nous quittent à la fin de ce mois. Il va sans dire que mes collègues de la délégation yougoslave et moi-même éprouvons un réel sentiment de tristesse à l'idée de n'avoir plus nos bons amis les représentants de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, ainsi que leurs collaborateurs, à nos côtés autour de cette table et dans toutes les autres activités du Conseil. Avec tous les cinq, avec leurs pays et leurs gouvernements respectifs, nous avons d'excellentes relations pour des raisons qui sont fort bien connues ici, mais, outre cela, ce qui, en cette occasion, rend nos sentiments plus profonds et plus émus est l'expérience que nous avons partagée, les responsabilités communes que nous avons assumées dans l'accomplissement des tâches difficiles qui nous incombaient en tant que membres du Conseil et, enfin, les amitiés personnelles, durables et chaleureuses qui se sont poursuivies ou nouées ici même au sein du Conseil.

235. Je voudrais à ce propos mentionner tout particulièrement notre coopération étroite dans les questions africaines et autres avec notre partenaire non aligné, la Somalie, notre collaboration constante au groupe des trois comme au Conseil avec le représentant si actif et si plein d'idées de l'Argentine, les bonnes relations et les nombreuses consultations que nous avons eues avec notre laborieux voisin, le représentant de l'Italie, tandis que, par ailleurs, nous nous sommes toujours appuyés sur la sagesse et la constante perspicacité du représentant de la Belgique et sur la compréhension qui s'est établie avec le représentant du

Japon, dont nous avons apprécié le sens international si aigu et l'esprit progressiste. Ils seront remplacés, en tant que membres non permanents du Conseil, par d'autres délégations compétentes, mais nous continuerons à faire appel à leur expérience et à leur sagesse acquises ici comme ailleurs pour nous aider dans nos travaux futurs au Conseil et dans les autres activités de l'Organisation des Nations Unies.

236. J'espère que M. Bush, qui a été nommé aujourd'hui à un poste élevé en dehors de l'Organisation puisqu'il devient président national du parti républicain, sera encore avec nous pendant quelque temps et que nous aurons la possibilité de lui exprimer nos sentiments personnels au moment approprié.

237. M. LONGERSTAEY (Belgique) : Le 31 décembre prochain verra la fin du terme de deux ans pour lequel mon pays a été élu membre non permanent du Conseil de sécurité le 1er janvier 1971. Cette date marquera aussi l'expiration du troisième mandat de la Belgique au sein du Conseil depuis la fondation de l'Organisation.

238. A cette occasion, qu'il me soit permis de remercier les orateurs qui m'ont précédé pour les aimables paroles qu'ils ont bien voulu adresser à ma délégation et à celles qui quitteront avec elle le Conseil de sécurité à la fin de cette année. Aux uns et aux autres, je voudrais dire l'agrément que nous avons eu à entretenir avec eux des relations qui, d'officielles qu'elles étaient, se sont transformées en liens personnels, voire même d'amitié.

239. A cet égard, je voudrais que les représentants permanents de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni sachent combien nous nous félicitons d'avoir travaillé à leurs côtés et d'avoir représenté avec eux une communauté européenne dont la personnalité ne cesse de s'affirmer sur le plan international.

240. Que tous les membres du Conseil veuillent bien croire aussi que nous nous sommes efforcés, au cours de ces deux années, de tenir compte de leurs opinions. Sans doute n'avons-nous pu toujours les partager, tant il est vrai que la conception que l'on se fait de la paix et de la sécurité internationales ne peut être que subjective. Nous avons conscience en tout cas d'avoir été aussi loin que nous le permettaient nos convictions dans la voie des compromis sans lesquels le Conseil ne saurait fonctionner.

241. Il est rassurant de constater qu'au-delà des alliances éphémères, des coalitions de rencontre qui se nouent et se dénouent au gré des circonstances, les membres du Conseil sont unis dans une même responsabilité à la fois lourde et exaltante, puisqu'il ne s'agit de rien moins que de préserver la paix et la sécurité internationales. On ne participe pas impunément à l'exercice de cette responsabilité. Pour notre part, nous emportons de notre présence au Conseil une meilleure compréhension du point de vue d'autrui, ainsi qu'une sensibilité plus grande aux situations qui risquent de dégénérer en menaces à la paix et à la sécurité du monde.

242. C'est sur ce bilan, qui est aussi une promesse, que je voudrais prendre congé, en redisant à ceux qui restent

comme à ceux qui partent l'estime et la gratitude que nous leur portons. Qu'ils soient assurés également de la sincérité des vœux que nous formons pour leur bonheur personnel et pour celui de leurs peuples.

243. Enfin, à l'intention de l'ambassadeur Bush, dont nous venons d'apprendre qu'il quittera son poste de chef de la mission des Etats-Unis pour de nouvelles fonctions, je voudrais dire le regret que nous cause son départ et l'excellent souvenir que nous garderons de lui. Le représentant des Etats-Unis voudra bien lui transmettre de ma part mes meilleurs vœux de succès.

244. Mes remerciements s'adressent aussi au Secrétaire général et aux fonctionnaires du Secrétariat de tous les grades et de tous les rangs, visibles aussi bien qu'invisibles, qui vous ont secondé, Monsieur le Président, ainsi que vos prédécesseurs, pour assurer le succès des travaux du Conseil.

245. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Les Britanniques ont la réputation d'être laconiques et d'aimer la litote mais, lorsque je me joins aux remarques faites par les membres du Conseil à l'occasion du départ de cinq de nos collègues, je ne manquerai pas de sincérité en les remerciant de tout ce qu'ils ont fait et en leur exprimant notre vive reconnaissance pour le travail considérable qu'ils ont accompli; et je pense qu'il est juste de dire qu'ils ont contribué à des réussites qui n'ont pas été minimes pendant les deux ans où ils ont siégé au Conseil. Nous sommes vraiment très sensibles à tout ce qu'ils ont fait.

246. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour adresser nos meilleurs vœux de succès à l'ambassadeur Bush dans ses nouvelles fonctions et j'espère que, quelquefois, lorsqu'il sera aux prises avec des problèmes que lui posera un électorat difficile, il aura vers nous une pensée et peut-être versera-t-il même une larme de sympathie en songeant à nos labeurs. Il nous manquera beaucoup.

247. M. ORTIZ de ROZAS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, le fait que nous soyons lancés dans une ronde d'adieux est un hommage rendu à votre habileté et qui s'ajoute à tout ce qui a été dit déjà parce que, d'une façon ou d'une autre, cela suppose la garantie que, dans les 19 jours qui doivent s'écouler avant la fin de l'année — et par conséquent avant la fin de votre présidence —, il n'y aura dans le monde aucune crise exigeant une réunion du Conseil.

248. Je n'ai pas le laconisme ni la litote des Britanniques, et c'est donc avec un effort très réel que j'essaierai d'être bref.

249. Il m'est arrivé d'entendre dire que les délégations qui sont élues au Conseil de sécurité se sentent, dans les premiers jours, comme en une espèce de lune de miel et que, dans les premiers jours qui suivent leur départ du Conseil, elles ont la même sensation qu'aux premiers temps qui suivent un divorce. Je ne sais si c'est vrai; en tout état de cause, je n'ai pas d'expérience pour ce qui est du

deuxième terme de la comparaison mais, en revanche, j'ai connu le premier. Je puis donc vous assurer que pour nous, et pour moi en particulier, ces deux ans passés au Conseil ont été une lune de miel ininterrompue.

250. Il appartient au Conseil de traiter des questions les plus importantes qui touchent à la paix et à la sécurité internationales. Les deux années qui viennent de s'écouler ont démontré éloquemment que dans le climat existant, par-dessus toutes les divergences qui auraient pu exister et au-delà des positions divergentes des membres du Conseil, il existe un dénominateur commun très encourageant, à savoir un esprit de camaraderie reposant sur le respect mutuel et la compréhension réciproque. Dans ce cadre très positif pour tous les membres de ma délégation et pour moi-même, cela a été un grand plaisir pour nous de travailler au sein de cet organe. Nous avons toujours été soutenus par un désir unique, celui d'œuvrer avec l'esprit ouvert à la recherche de solutions aux problèmes qui se posent ici.

251. Comme l'ont déjà dit plusieurs orateurs, cinq d'entre nous quitteront le Conseil le 31 décembre, leur mandat prenant fin. Aux délégations de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, qui ont été à nos côtés pendant cette période de deux ans, ainsi qu'à toutes les délégations qui resteront au Conseil, que ce soit en qualité de membres permanents — nous ne savons pas s'il faut les envier ou non — ou de membres non permanents, nous voulons dire notre très vive reconnaissance pour la coopération admirable dont chacune a fait preuve à notre égard, ce qui nous a permis de nous acquitter de notre mission, d'une façon je crois assez favorable, dans l'intérêt de la paix dans le monde.

252. Qu'il me soit permis de faire une pause ici pour dire combien sont forts nos sentiments à l'égard de la délégation sœur du Panama. Avec cette délégation, nous avons, au cours de cette année, partagé la responsabilité de représenter l'Amérique latine. Nous avons toujours bénéficié de la sérénité de jugement, de l'intérêt, de l'intelligence de cette délégation sœur. Je suis sensible aux paroles très généreuses et chaleureuses qu'a bien voulu m'adresser l'ambassadeur Boyd, paroles que j'attribue aux liens d'amitié qui ont toujours existé entre nos deux pays. Pour nous aussi, coopérer avec le représentant permanent du Panama et avec l'ambassadeur Ríos, a été une des expériences les plus fructueuses de notre mandat au Conseil. Nous souhaitons au Panama et à l'ambassadeur Boyd que l'année 1973 continue de leur être favorable.

253. J'ai eu l'occasion de transmettre plus d'une fois au Secrétaire général l'expression de notre reconnaissance pour le privilège que représentent l'amitié et la confiance qu'il a bien voulu nous manifester. Je voudrais maintenant étendre l'expression de ces sentiments à tous les fonctionnaires du Secrétariat, dont le concours nous a été si précieux dans l'accomplissement de notre mission.

254. Je remercie encore tous les représentants qui ont eu la grande amabilité d'évoquer la présence de l'Argentine pendant cette période.

255. Et puisque nous en sommes aux salutations, nous voulons également saluer les délégations de l'Australie, de l'Autriche, de l'Indonésie, du Kenya et du Pérou qui, en 1973, assumeront la responsabilité si lourde de siéger au Conseil. Qu'il me soit permis très fraternellement de dire notre plaisir de voir la délégation du Pérou remplacer celle de l'Argentine. Le représentant permanent, M. Pérez de Cuéllar, a dit un jour que les relations entre le Pérou et l'Argentine sont si étroites que parfois elles peuvent sembler presque impudiques. Je crois que c'est là une description particulièrement appropriée des liens qui unissent nos deux pays. C'est donc avec un immense plaisir que nous voyons le Pérou prendre notre place.

256. A l'ambassadeur Bush — qui n'est pas ici en ce moment — j'exprime notre regret de le voir quitter ses fonctions à l'Organisation des Nations Unies; mais, en même temps, nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations pour les très hautes fonctions qu'il est appelé à assumer. Nous sommes certains que l'expérience qu'il a acquise à l'Organisation l'aidera beaucoup à faire comprendre nos problèmes et nos inquiétudes à son gouvernement et au parti républicain.

257. Certains ont soulevé la question de savoir qui aurait le dernier mot. Je crois, Monsieur le Président, que c'est vous qui l'aurez lorsque vous lèverez la séance et j'espère sincèrement que ce sera la dernière fois que vous aurez à le faire au cours de votre présidence. S'il en était ainsi, nous vous exprimons une fois de plus notre reconnaissance pour la façon si intelligente et si pleine de tact dont vous avez conduit nos débats.

258. M. VINCI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai demandé la parole, tout d'abord, pour remercier tous mes collègues qui ont si généreusement adressé des éloges à ma délégation et à moi-même alors que nous arrivons au terme de notre mandat au Conseil de sécurité.

259. Deux ans sont courts dans la vie d'un ambassadeur, et bien plus courts encore dans la vie d'un pays ou d'une organisation mondiale. A supposer, comme d'autres l'ont dit, que cette séance soit la dernière au cours de laquelle j'aie l'honneur de parler au Conseil — et je souhaite aussi ardemment que M. Ortiz de Rozas qu'il en soit ainsi —, je voudrais parler brièvement de notre participation aux travaux du Conseil en 1971 et 1972.

260. Comme l'a dit M. Nakagawa, représentant du Japon, ce fut une période de travail intensif et de décisions historiques. Nous nous sommes occupés de plusieurs régions du monde, en portant notre attention notamment sur certains problèmes africains particulièrement brûlants. Le conseil a tenu en tout 180 séances, soit, si je ne m'abuse, une moyenne de 7 ou 8 séances par mois, au cours de ces deux années, et nous avons même eu une session spéciale hors du siège. Dans toutes ces activités, délibérations et consultations en vue des décisions à prendre, de même que dans les consultations concernant le rôle du Conseil dans le domaine des opérations de maintien de la paix, la délégation italienne s'est toujours inspirée de trois consi-

dérations essentielles : premièrement, répondre aux aspirations légitimes des pays qui, à bon escient, portaient des questions devant le Conseil; deuxièmement, examiner le fond de chaque cause en préconisant les mesures qui étaient à notre avis politiquement admissibles et en l'occurrence les plus susceptibles d'être appliquées; et, troisièmement, toutes les fois qu'un choix s'offrait entre les intérêts immédiats et directs et les principes de la Charte, opter pour les Nations Unies. Autrement dit, notre attitude au Conseil a toujours été fondée sur un sens aigu des possibilités d'action de l'Organisation et sur le respect scrupuleux de la Charte. Nous croyons fermement, et continuerons de croire, que quiconque agit conséquemment en se fondant sur les principes jouera gagnant, car en fin de compte ce seront les principes d'intérêt commun qui prévaudront sur les intérêts nationaux égoïstes.

261. A la veille de l'expiration de notre mandat, je ne puis qu'espérer, puisque nous avons agi en songeant constamment à ces principes, que l'histoire dira peut-être que notre contribution a été utile et a produit quelques bons résultats, du moins sur le plan intellectuel. Quoi qu'il en soit, grâce à l'amitié que nous ont montrée tous les membres du Conseil et à leurs efforts constructifs, nous avons la satisfaction d'avoir pu prendre part à plusieurs décisions importantes susceptibles, nous l'espérons, d'amener au règlement de certains différends internationaux non encore résolus.

262. Nous remercions vivement tous les membres du Conseil, mais je crois que vous m'excuserez si je mentionne en particulier les pays qui cessent de faire partie du Conseil en même temps que le mien : l'Argentine, la Belgique, le Japon et la Somalie. Je garderai toujours un souvenir heureux de mon association avec des collègues aussi éminents que les ambassadeurs Ortiz de Rozas, Longerstaey, Nakagawa, Farah et Nur Elmi. Notre gratitude ira également au Secrétaire général, au Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité et, comme l'a dit le représentant de la Belgique, à tous les membres du Secrétariat, visibles ou invisibles, qui ne nous ont pas ménagé leur coopération pendant la durée de notre mandat.

263. Pour conclure, je me joins aux membres du Conseil qui ont exprimé le regret de voir l'ambassadeur Bush nous quitter, tout en le félicitant d'assumer des fonctions politiques d'aussi haute responsabilité. Nous sommes persuadés qu'avec les qualités dont il a fait preuve ici il ira de succès en succès pour le plus grand bien du parti politique qu'il représente.

264. M. NUR ELMI (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai déjà exprimé tout à l'heure les remerciements de ma délégation pour la coopération qui nous a été accordée par tous les membres du Conseil. Si j'ai demandé la parole, c'est pour dire ma reconnaissance et celle de ma délégation — et les mots me manquent pour l'exprimer — à tous ceux qui ont adressé des paroles si aimables à ma délégation, à moi-même et à mon prédécesseur et ami, M. Farah. Je puis vous assurer que, même si nous quittons le Conseil, la

République démocratique somalie ne cessera d'apporter sans réserve sa modeste contribution aux efforts tentés par l'Organisation des Nations Unies pour trouver des solutions aux problèmes multiples et complexes de notre temps. Nous continuerons aussi, en toute sincérité, à coopérer cordialement avec nos collègues et leurs délégations.

265. Enfin, si les nouvelles publiées par le numéro d'aujourd'hui du *New York Times* sont exactes — et je suppose qu'elles le sont puisque la délégation des Etats-Unis n'a pas soulevé de motion d'ordre —, je tiens à féliciter l'ambassadeur Bush, dont nous avons tous grandement admiré les talents de diplomate, pour sa nomination à la tête du parti républicain et à lui souhaiter de nouveaux succès dans ces nouvelles et importantes fonctions politiques. Je prierai M. Bennett de bien vouloir transmettre nos sentiments à M. Bush.

266. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Je sais que le chef de ma délégation, l'ambassadeur Bush, me saurait gré de vous remercier des multiples paroles aimables prononcées ici à son endroit. Il est exact qu'il attend confirmation de sa nomination à ce nouveau poste, ce qui n'aura pas lieu avant le mois prochain. Je sais qu'il est très heureux d'avoir été appelé par le Président des Etats-Unis à ces nouvelles fonctions, mais je sais aussi pertinemment qu'il regrette sincèrement de quitter cette organisation et les nombreux amis qu'il s'y est faits; ce sont des amitiés qui lui sont chères et qu'il entend cultiver. Son départ est une grande perte pour notre délégation. Je lui transmettrai fidèlement les vœux de succès que vous lui avez exprimés et je ne doute pas qu'en temps voulu il vous fera lui-même ses adieux.

267. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je me permettrai d'adresser quelques mots aux délégations qui vont nous quitter à la fin du mois. Ce faisant, je pars moi aussi de l'hypothèse que nous n'aurons pas à nous réunir d'ici au 31 décembre à minuit.

268. Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion, en tant que président du Conseil, pour remercier tous les membres des délégations qui doivent quitter le Conseil à la fin de ce mois. Je suis certains que tous les présidents du Conseil, au cours des deux dernières années, ont apprécié leur coopération et leur compréhension autant que je les ai appréciées. Je suis certain aussi que le Conseil sera d'accord pour dire que la contribution apportée aux travaux du Conseil au cours de ces deux dernières années par les délégations de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie a été extrêmement précieuse et que nous garderons un excellent souvenir de la coopération de ces délégations.

269. En tant que représentant de l'INDE, je voudrais rappeler la coopération et la courtoisie dont ont fait preuve à mon égard les représentants de l'Argentine, de la Belgique, de l'Italie, du Japon et de la Somalie, pays qui ont avec l'Inde des relations amicales et de nombreux liens de coopération en différents domaines. Ces relations se sont

toujours reflétées dans les contacts qu'ont eus nos délégations respectives et dans une associations personnelle dont j'ai été l'heureux bénéficiaire. J'ai eu grand plaisir à travailler avec M. Longestaey, représentant de la Belgique, qui est un vieil ami que j'ai connu dans un poste antérieur. J'ai apprécié l'habileté de M. Ortiz de Rozas, représentant de l'Argentine, qui a toujours trouvé les formules qui convenaient, aussi bien ici que lorsque j'ai eu le plaisir récemment de rendre visite à son pays. Avec M. Vinci, représentant de l'Italie, j'ai eu la bonne fortune d'entretenir des contacts personnels étroits et fréquents. Le représentant du Japon, M. Nakagawa, — un de mes collègues d'Asie — m'a toujours montré la plus grande courtoisie et la plus grande gentillesse. Je garderai le souvenir de M. Farah et de M. Nur Elmi, représentants de la Somalie, non seulement en raison de nos relations amicales, mais aussi à cause de leur apport si important à la recherche de solutions à de nombreux problèmes et pour l'hospitalité que nous avons reçue dans la capitale de leur pays lors de la réunion du Conseil à Addis-Abeba. A tous ces ambassadeurs, je voudrais dire combien nous avons apprécié la façon efficace dont, avec les autres membres de leurs délégations, ils ont représenté leurs pays respectifs au Conseil ces deux dernières années.

270. Enfin, et malheureusement pour nous, l'ambassadeur Bush nous quittera prochainement. Si nous n'avons pas

d'autre occasion de nous adresser personnellement à lui au Conseil, je demanderai à l'ambassadeur Bennett de lui transmettre nos félicitations très chaleureuses et nos meilleurs vœux de succès dans son nouveau poste, preuve de la grande confiance que lui accordent les milieux politiques de son pays. L'ambassadeur Bush nous manquera autant que les autres personnalités qui doivent quitter le Conseil l'année prochaine.

271. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Comme vous avez dit, Monsieur le Président, que notre réunion d'aujourd'hui serait la dernière ce mois et de cette année et donc la dernière qui se tiendrait sous votre présidence, je voudrais m'associer aux félicitations et aux vœux que les représentants des Etats Membres de l'ONU au Conseil de sécurité ont formulés dans leurs déclarations à l'adresse de notre collègue, M. Bush, représentant des Etats-Unis à l'ONU et au Conseil. Suivant la tradition britannique, je serai bref et me bornerai à une seule phrase : on peut être en désaccord avec un homme sur des questions très importantes et avoir des opinions fondamentalement divergentes, mais cela n'empêche pas qu'on l'estime en tant qu'être humain.

*La séance est levée à 19 h 5.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---